

Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC

Société Coopérative d'Intérêt Collectif



ÉDITION 2018



DÉFINITION

SCIC

Structure principalement à vocation économique qui relève des valeurs de l'ESS et qui permet la mobilisation collective d'acteurs attachés à l'intérêt général, l'utilité sociale.



ÉDITORIAL

Un guide sur la société coopérative d'intéret collectif (SCIC)

Pour qui? Comment?

Dans une période de forte réflexion sur l'évolution des modèles d'organisation des acteurs du sport, il est apparu nécessaire d'apporter des éclairages juridiques et organisationnels, des outils méthodologiques et d'aide à la décision, et synthétiser dans un même support des avis d'experts, de praticiens, des références de sources de données et de personnes ressources.

Les travaux engagés par le Ministère des Sports et le CNOSF¹ notamment sur la gouvernance du sport et son économie, ont fait émerger, entre autres, l'intérêt de recourir au statut de SCIC comme support potentiel de la gestion et du développement maîtrisé des activités socio-économiques du champ sportif.

Ce guide s'adresse aux dirigeants de clubs sportifs, comme à ceux des fédérations ou aux collectivités publiques, qui recherchent de nouvelles formes d'organisation pour conduire le changement.

Une formalisation des enjeux correspondant aux différentes catégories d'acteurs invite à une réflexion partagée.

Il ne s'agit pas bien entendu de viser une transformation de toutes les associations et structures sportives dans un nouveau modèle unique, mais de permettre aux acteurs qui souhaitent s'engager dans la voie du développement économique de leurs activités, dans la recherche d'une gouvernance partagée avec des acteurs différents (public/ entreprise commerciale/ usagers /salariés et professionnels de l'encadrement sportif.) de disposer d'une base d'information et d'une méthodologie de travail pour engager une réflexion de fonds et d'avenir, pour leur structure.

Quelles que soient les décisions finales qui seront prises, poursuite sous statut associatif, transformation en SCIC, création d'une SCIC avec de nouveaux partenaires ou mutualisation de services et mise en oeuvre de partenariats, cette réflexion collective permettra sans doute de repréciser la place de l'acteur sportif dans une société qui évolue fortement, d'en faire émerger un argumentaire quant aux réalités d'intérêt général et d'impact social que revêtent les activités physiques et sportives.

Consulter le rapport SPORT et ESS réalisé dans le cadre du Conseil National du Sport en 2017 Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 4

LE MODE D'EMPLOI

Les principes d'écriture

Le guide est organisé autour de trois grandes parties qui évoquent :

01 I

Quels enjeux et méthodologies de changement pour les acteurs ciblés du guide que sont les dirigeants associatifs sportifs, les porteurs de projet d'entreprise collective dans le sport, les fédérations sportives et les collectivités territoriales.

02

Une information sur l'outil de SCIC, organisée autour de trois niveaux, d'appropriation complétés par des illustrations d'expériences, des avis d'experts,

03 |

Les outils méthodologiques et les ressources pour l'accompagnement des projets, la conduite du changement.

Nous avons essayé de ne pas recourir à un vocabulaire trop technique sauf dans les cas où il favorise une meilleure communication avec d'autres acteurs territoriaux, et dans le niveau III d'affinement du projet où il nous parait nécessaire.

De même nous avons fait le choix d'une information synthétique qui est complétée par des renvois sur les sources d'informations existantes, sur des acteurs cités à la rubrique s'informer, se former, être accompagné et sur des présentations de SCIC en activité dans le domaine du sport.

Des pistes potentielles de développement par des acteurs territoriaux, souvent en cours, sont également citées en particulier sur l'outil de SCIC comme support de mutualisation (la coopérative d'activité et d'emploi / le groupement d'employeurs), comme support pour les clubs professionnels souhaitant associer leurs supporters, pour lesquels il reste encore des analyses à porter.²

Il n'est pas nécessaire de faire une lecture linéaire du guide mais on peut aller d'une partie à l'autre en fonction des intérêts portés et de la période de la conduite du changement dans laquelle vous vous situez.

Des encarts permettent d'illustrer les situations (présentation d'expérience), de préciser les contextes réglementaires (Bon à savoir). Des fiches méthodologiques sont en annexe.

Le guide mentionne également des liens actifs qui renvoient sur des sites partenaires, utiles au porteur de projet. La marge de gauche intègre des éléments de glossaire et/ou de contexte.

La version papier, forcément figée dans le temps, est complétée par un microsite qui permet de disposer des actualisations et qui offre une lecture plus intuitive.

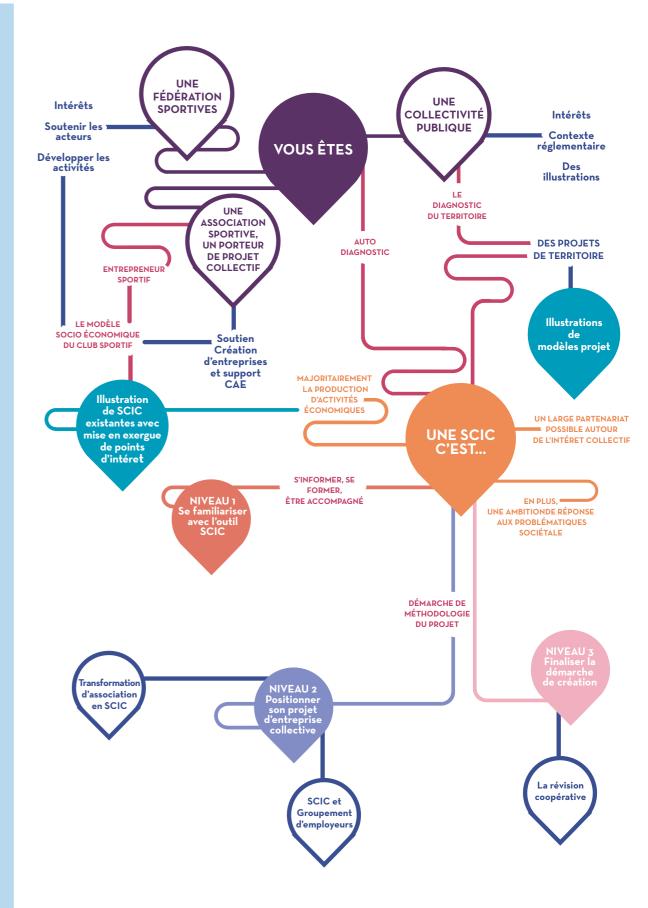
Les chantiers ouverts sur l'économie du sport, sa gouvernance vont probablement amener des changements sur l'organisation et le financement du sport; Alors que nous terminons ce guide, le projet de loi Sport et Société pourrait amener en 2019 de nouvelles réponses que nous vous invitons à analyser.

N'hésitez pas à faire remonter vos commentaires, proposition d'expériences afin d'enrichir ce travail collectif coordonné par la SCIC SPORT EMPLOI DEVELOPPEMENT sur l'email : sed.consultant@gmail.com

Ces thématiques feront l'objet de précisions sur le microsite internet dédié, favorisant les échanges d'expériences et l'actualisation des données nvironnementales des projets.

SCHÉMA SYNOPTIQUE DU GUIDE

Les principes de lecture



SOMMAIRE

Un guide sur la société coopérative d'interet collectif (SCIC) ! Pour qui ? Comment ? Le mode d'emploi Schéma synoptique du guide			
O1 Les enjeux de la conduite d'une réflexion autour d'un nouveau projet collectif sous support de SCIC et/ou d'une évolution des modèles d'organisation	07		
Vous êtes une association sportive, un porteur de projet collectif	08		
Vous êtes une fédération sportive	10		
Vous êtes une collectivité publique	12		
O2 Une SCIC c'est quoi, en fonction de votre niveau d'avancement dans la réflexion	16		
Présentation	17		
NIVEAU1 Une SCIC c'est se familiariser avec l'outil SCIC pour entreprendre collecti	ivement ¹⁸		
NIVEAU 2 Une SCIC c'est se positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité	sociale 20		
NIVEAU 3 Une SCIC c'est finaliser la démarche de création	24		
O3 Des outils méthodologiques pour conduire le changement	27		
Évolution du modèle socio-économique du club sportif	28		
La méthodologie d'un projet de SCIC	34		
Le diagnostique du territoire	40		
Le profil de l'entrepreneur sportif	42		
La révision coopérative	43		
La transformation d'association en SCIC	45		
SCIC et groupement d'employeurs	46		
La SCIC peut-elle avoir une fonction de Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE	E)? 48		
S'informer, se former, être accompagné	49		
Des références d'acteurs dans le sport	51		
Présentation succincte des SCIC citées dans le guide	52		
O4 Index et Glossaire	57		
Remerciements	58		
Éléments de glossaire	59		
Les valeurs coopératives du mouvement coopératif français. 2010	60		

01

Les enjeux de la conduite d'une réflexion autour du support de SCIC et d'un événtuel changement de modèle d'organisation...



Une association sportive, un porteur de projet collectif

LE SPORT, un champ en pleine évolution socio économique

Impacté depuis une trentaine d'années par de nombreuses réglementations externes (rapport avec la sécurité sociale / la sécurité des pratiques / la fiscalité associative et désormais, l'évolution des financements publics), par des évolutions internes comme la mise en oeuvre de la CCN du sport, les rôles et responsabilités des bénévoles, le monde associatif sportif a engagé,³ avec le soutien du Ministère des Sports une grand réflexion sur son modèle d'organisation et de gouvernance, afin de déterminer les évolutions nécessaires du modèle socio-économique du club sportif.

La prise en compte des attentes nombreuses des publics et une tendance récurrente dans l'approche consumériste de produits et services sportifs amènent peu à peu le champ associatif sportif à intégrer la sphère marchande.

Dès lors, la professionnalisation des fonctionnements doit être renforcée et le changement d'échelle opéré (mutualisation de petits opérateurs sectoriels / création de véritable services à la population / définition d'un nouveau modèle socio-économique _) pour accompagner et sécuriser l'engagement des bénévoles dirigeants.

Si le changement est annoncé il reste dès lors à en préciser les stratégies :

- · Intégration complète du secteur commercial et donc création de filiales avec le risque⁴ d'abandon de l'intérêt général et de l'utilité sociale actuellement poursuivis.
- · Recherche d'une voie médiane intégrant l'économie sociale et solidaire notamment au travers du support juridique de SCIC, d'un financement hybride, mais avec une gouvernance partagée,

- filières sportives,
- · Optimisation des moyens de gestion, no-

Pour les dirigeants d'une association sportive, un porteur de projet collectif, il s'agit

- nancières et à en maîtriser les modes opé-
- · D'adopter une démarche de méthodologie de projet visant la formalisation d'une véritable stratégie de développement en vue d'une action ancrée sur son territoire pour en favoriser la pérennité.

consulter la fiche

→ modèle socio-économique du club

· Maintien des organisations actuelles et renforcement des dualités secteur associatif/ secteur marchand avec une diminution des marges de manoeuvre économiques pour le secteur associatif, suivant les tensions existantes dans les différentes

tamment au travers de la recherche de mutualisation de moyens, de changement d'échelle par fusion ou fédération mais complexification potentielle du fonction-

dès lors ;

• D'apprendre à diversifier les ressources fi-

• De mixer les réponses d'intérêt général et celle répondant aux intérêts particuliers en innovant sur les modes d'accompagnement des publics (mixité sociale / loisirs sportifs / sport santé à visée préventive_)

Pour plus d'informations

VOUS ÊTES...

Une association sportive, un porteur de projet collectif

Le modèle d'organisation en SCIC apparait pertinent pour :

DEGRÉS THÉMATIQUE **OBJECTIF** D'ACTION **OPÉRATIONNEL DE PERTINENCE** Créer une maison du nautisme Regrouper plusieurs associations pour proposer un service d'accueil, de commercialisation des activités sportives ouvertes à tout public Animer un site de pratique Investir avec les collectivités publiques, des entreprises commerciales pour réaliser animer un site +++ sportif, sous tendu par des ventes de services et entrées au site S'associer avec d'autres acteurs que les seuls adhé-Renforcer la gouvernance du projet rents, en partageant la gouvernance / Soutenir le bénévolat ++ Gérer un réseau d'acteurs du sport santé Conduire le développement d'activi-Gérer un réseau d'acteurs du tourisme sportif tés spécifiques sur un territoire par +++ la mobilisation des énergies

Pour des projets qui regroupent maioritairement des professionnels relevant d'une même catégorie, comme par exemple un regroupement d'éducateurs sportifs salariés, il vaut mieux orienter le projet sous statut de coopérative de type SCOP. Vérifier l'intérêt de vous lancer dans la réflexion en répondant au questionnaire

→ auto-diagnostique d'opportunité



Le monde sportif dispose de l'expérience de la dualité entre société sportive et club amateur quant la loi rends obligatoire le recours à la création d'une société pour les

spectacles sportifs

dépassant un seuil

de ressources

financière.

Consulter rapport

piloté par Bernard

AMSALEM dans

Centre National du Sport.

Sport et ESS

le cadre du

Une fédération sportive

LE SPORT, un secteur qui a besoin de collaborer avec d'autres acteurs, d'intérêt général et/ou économiques, en créant du partenariat, en développant de l'intérêt collectif tout en gardant ses valeurs d'utilité sociale

Le sport, ou plutôt les pratiques physiques et sportives, sont devenues un phénomène de société. Dépassant les frontières historiques du sport de compétition géré par les fédérations sportives dans un partenariat étroit avec l'Etat, on le retrouve désormais pris en compte dans de nombreux secteurs d'activités tels la santé, le tourisme, l'animation événementielle et l'attractivité du territoire, l'éducation et le lien social, l'industrie des services et matériels sportifs.

Sa mise en oeuvre obéit à des modalités bien différentes, intégrant des cultures sectorielles qu'il faut savoir appréhender pour être efficient.

C'est ainsi que les acteurs du sport auront intérêt à rechercher des partenariats externes qui touchent à la fois au financement des pratiques, à la complémentarité des compétences et savoir faire, à la transversalité des interventions.

La question de la gouvernance de telles évolutions se pose alors pour permettre ce regroupement d'acteurs autour du projet collectif.

Pour une fédération sportive, il peut dès lors s'agir de :

- Favoriser la création de structures permettant la mobilisation d'acteurs aux profits, statuts différents, au niveau du terrain comme au niveau des filières d'activités.
- Former, soutenir les dirigeants sportifs dans leur démarche entrepreneuriale

- De rendre possible l'affiliation des SCIC à la fédération, dans la continuité des actions entreprises,
- De clarifier la gouvernance du sport en permettant aux différents acteurs de s'associer pour développer les pratiques.

Retenue dans le cadre de l'appel à projet du ministère des Sports en faveur des fédérations, la Fédération francaise des Clubs Omnisports organise sur le territoire des rencontres avec ses clubs pour débattre des évolutions des modèles économiques et sociaux. Les clubs qui s'engageront dans une réflexion et une conduite du changement seront accompagnés collectivement.

Fin 2017, le ministère des sports a lancé un appel à projets modèles économiques coopératifs à destination des fédérations sportives. 6 projets ont été retenus et sont déployés sur l'année 2018 par ;

- · La FF Athlétisme
- · La FF des Clubs Omnisports
- · La FF Cyclisme
- · La FF Sport en Entreprise
- · L'UFOLEP
- · La FF Voile

Au-delà de ces projets des réflexions sont aussi menées dans d'autres fédérations pour mesurer l'opportunité de recourir au statut de SCIC pour certains de leurs échelons fédéraux.

Pour plus d'informations consulter la fiche

La SCIC n'est pas un outil adapté pour initier une filiale d'activités, gouvernée majoritairement par la fédération.

VOUS ÊTES...

Une fédération sportive

Le modèle d'organisation en SCIC apparait pertinent pour :

DEGRÉS THÉMATIQUE **OBJECTIF** D'ACTION **OPÉRATIONNEL DE PERTINENCE** Promouvoir une activité écono-Développer des services sportifs à vocation économique en externe à la fédération en mique en s'associant avec des acteurs externes maîtrisant la gouvernance du projet Changement d'échelle Amplifier les activités économiques de la fédération en renforcant la professionnalisation des +++ Informer sur les évolutions du modèle socio-éco-Soutenir les clubs, les dirigeants nomique du club ++ Orienter sur des réseaux d'accompagnements Soutenir des démarches collectives

BON À SAVOIR

Les modifications statutaires et l'accès à l'agrément sport

Les statuts fédéraux peuvent permettre l'adhésion d'une SCIC et l'autoriser ainsi à délivrer des licences, à participer aux activités fédérales. Toutefois, compte tenu de la formalisation du décret portant délivrance de l'agrément sport, celui-ci reste à ce jour réservé aux seules structures associatives.

Une collectivité publique 5

Consulter la Foire aux questions sur le site dédié : « Toute personne morale publique disposant d'une capacité autonome peut décider de participer au capital social d'une SCIC par la seule décision de son assemblée délibérante ». Cette FaQ est consultable sur www.ministere-SCIC.fr

La Gazette : dossier du 10 juillet 2017

L'article L122-2 du code du sport évoque le recours au statut de SA, SARL ou SAS pour la société sportive obligatoirement créée en cas de franchissement d'un seuil de recettes La SCIC relevant autant du statut des coopératives que de celui des sociétés est donc éligible comme support de la société sportive.

Les collectivités publiques sont des partenaires majeurs des acteurs sportifs. Le sport, compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités locales, est en effet un acteur économique économique et social important et, de plus en plus reconnu comme facteur d'attractivité territoriale, de création d'emplois, de cohésion sociale.

LE SPORT, un secteur social et économique qui a besoin d'investir

Le sport a besoin d'infrastructures et d'équipements qui s'adaptent aux évolutions de la demande des publics et qui se mettent à niveau notamment en matière de sécurité et de confort des pratiques.

Hors 4 équipements sur 10 ont plus de quarante ans et les collectivités publiques qui en sont propriétaires à 85 % sont face à un véritable défi pour construire et rénover.⁶

Dans un contexte budgétaire contraint, au regard d'une réforme territoriale qui laisse les acteurs en capacité de s'auto organiser en matière de développement économique des pratiques sportives, le recours à l'optimisation de l'existant par la mutualisation des équipements notamment, l'innovation au regard des modes de financements et de gestion sont des perspectives à explorer

• Comment renforcer la place du sport comme facteur d'attractivité du territoire ? Comment développer un tourisme sportif de proximité s'inscrivant dans une approche durable, tant en matière de fréquentation des sites, qu'en matière de création d'une économie territoriale de proximité ?

Des conseils régionaux intègrent le sport dans la construction du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire SRADDET.

- Comment favoriser la poursuite des investissements en infrastructures sportives tout en rationalisant les lieux d'implantation, les modes de gestion, les partenariats publics/privés ?
- A l'heure du chantier national sur la gouvernance du sport mobilisant Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et entreprises, comment s'inscrire dans les territoires "sur le faire avec" en plus des logiques du marché public et des conventions d'intérêt général ?

La SCIC, levier de développement économique territorial

Basé sur une coopération entre acteurs d'origines diversifiées, le statut SCIC vise à associer efficacité économique et objectif social, dans une optique de développement du territoire. La SCIC à vocation d'organiser une dynamique pérenne de développement local à travers la mise en synergie de nombreux acteurs, qui ne travaillent pas forcément ensemble habituellement.

Par sa gouvernance associant différents acteurs (usagers, salariés, collectivités...), par son caractère d'intérêt collectif, par son inscription dans une économie sociale et solidaire, la SCIC favorise le développement d'activités économiques tout en préservant l'intérêt général et collectif. ⁸

La collectivité partenaire d'une SCIC peut ainsi veiller à cet intérêt général au sein des instances de gouvernance de la société coopérative. D'autre part, la participation d'une collectivité peut renforcer la crédibilité du projet vis-à-vis des parte-

VOUS ÊTES...

Une collectivité publique

Consulter le glossaire en annexe

Des clubs
professionnels
travaillent sur
le concept de
SCIC pour
notamment
intégrer les
supporters
dans la
gouvernance
et créer des
dynamiques
collectives
locales
d'acteurs.7

9. Consulter le glossaire en annexe

Le DTA est une méthodologie d'investigation du territoire, défini par le Ministère des Sports, qui intègre une approche plurielle; les pratiquants / les lieux de pratique / l'offre de service.

naires extérieurs.

Les collectivités territoriales peuvent jouer différents rôles dans le soutien aux SCIC, de l'incubation, à leur création et développement : sensibilisation des citoyens, utilisation des services proposés, subventionnement, entrée au capital, délégation de service public, etc...

Une collectivité publique
peut intervenir financièrement
dans le capital d'une SCIC,
dans le financement d'actions d'intérêt général par subvention,
dans l'achat de services suivant
les règles du code des marchés publics
ou dans le cadre d'un
conventionnement de service d'intérêt
général économique (SIEG).9

Pour une collectivité territoriale, il peut s'agir dès lors de,

- Définir une politique territoriale du sport, en cohérence avec les compétences de la collectivité, basée sur une démarche prospective prenant en compte les besoins des différents publics, ciblant les pratiques relevant de l'intérêt général pour le territoire;
- Faciliter le recours à l'ingénierie territoriale et financière, au travers du recours au diagnostique territorial approfondi, ¹⁰ de la mobilisation des fonds dédiés de l'ESS, pour aider à l'émergence d'axes stratégiques de développement, et la formalisation de programmation des investissements (création et entretien des installations);
- Sécuriser des modes de financement et de gestion d'équipement appuyés sur une hybridation des ressources et une gestion

partagée avec les acteurs du territoire pour garder la capacité d'innovation et de prise en compte de l'utilité sociale du sport

- Innover dans les modes de gestion des équipements pour des coûts mutualisés, une gestion optimisée non pas seulement dans le cadre de délégation de service public, mais dans celui d'une gouvernance partagée;
- Innover par une approche transversale des problématiques de développement des pratiques sportives en associant différents acteurs dans la gouvernance partagée de la programmation des actions.

Participer au capital d'une SCIC, un changement de posture pour les collectivités

Depuis la loi sur l'ESS de 2014, les collectivités territoriales ont la possibilité d'intervenir jusqu'à 50% au capital des SCIC. Cette entrée au capital permet d'appréhender différemment l'organisation et le développement économique local. Associée à la SCIC, la collectivité, via son élu mandaté, change de posture et est pleinement partie prenante



Une collectivité publique



PRÉSENTATION D'EXPÉRIENCE

"La collectivité s'engageant au capital d'une SCIC, est une démarche récente, qui diffère de l'apport en subvention qu'elle peut avoir plus habituellement en aide au démarrage d'un projet d'économie sociale et solidaire.

Pour l'élu mandaté, cela implique un engagement significatif à la fois au sein du collège dans lequel il siège, mais également au conseil de surveillance ou au conseil d'administration. La posture de l'élu comme un des partenaires du projet au même titre que les autres membres de la SCIC, financeurs, usagers ou bénéficiaires et salariés dans une logique d'horizontalité, modifie le regard et les logiques descendantes de fonctionnement, voire modifie les rapports de pouvoir

Cela permet d'autre part à l'élu mandaté de mesurer les liens développés par la SCIC avec le quartier, avec d'autres acteurs de l'ESS ... Soit une vraie plus-value sociale et économique au service du développement du territoire !'

Christiane Bouchart,

Présidente du RTES, Conseillère municipale en charge de l'ESS de Lille



Le modèle d'organisation en SCIC apparait pertinent pour :

THÉMATIQUE D'ACTION	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	DEGRÉS DE PERTINENCE
Création d'équipements sportifs	Engager des partenariats publics/privés et hybrider les ressources pour des activités intégrées dans le marché économique	**
Développer des pratiques spéci- fiques à l'échelle du territoire	Mettre en synergie les acteurs concernés Définir des modèles économiques pérennes	***
Favoriser l'autonomie des acteurs sportifs	Structurer les modes de gestion et favoriser la capacité d'investissement des acteurs privés	••
Favoriser une démarche de qualité de service pour les usagers	Prendre en compte la parole de tous les usagers du sport Mettre en cohérence l'offre et la demande sur le territoire, par exemple en matière de sport et santé	***

VOUS ÊTES...

Une collectivité publique

Les SCIC apparaissent de plus en plus comme un moyen pertinent de répondre à un besoin sur les territoires en associant acteurs publics et privés d'un champ d'activité ou d'une filière.



PRÉSENTATION D'EXPÉRIENCE

La Federation Francaise de CYCLISME travaille sur le développement de Bike Parks en partenariat avec des collectivités territoriales dans le cadre de SCIC visant le développement local et celui de la pratique sportive.

La commune participe à la gouvernance de la base nautique de Notre Dame des Monts en Vendée, affichant ainsi son intérêt pour la pérennité des activités issues de la transformation d'une association en SCIC

territorial pour développer l'attractivité du territoire

33 %
des SCIC
comptent au
moins une
collectivité
dans leur
capital "

point de repèrESS les SCIC et les

collectivités

11. RTES:

Les activités physiques et sportives représentent une large gamme de pratiques et de publics cibles : du sport de compétition au sport loisirs, pratiqué dans une association sportive ou dans des clubs privés commerciaux, intégrés dans des politiques publiques d'éducation, d'insertion sociale ou à visée économique, le sport s'inscrit dans le quotidien des citoyens au travers d'une pratique régulière ou au cours d'évènementiels qui peuvent aussi contribuer à la cohésion des territoires.

L'intérêt de conduire un diagnostique

Au regard de tous ces aspects, le diagnostique de territoire va permettre de prioriser les axes de développement et favoriser la programmation des actions (schéma des installations sportives / formation des acteurs / création des services) dans une perspective d'optimisation des dépenses publiques.

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 15

Le regroupement des différents acteurs du territoire pour l'analyse des enjeux et des besoins dans le cadre d'un diagnostique partagé permet utilement de les mettre en synergie et d'envisager une action collective autours des axes retenus.

Intégrant les orientations à la fois économiques et d'utilité sociale dans un cadre de gouvernance partagée, la SCIC représente un bon support méthodologique de travail.

Pour plus d'informations consulter les liens ci-dessous:

SCIC et collectivités territoriales de l'AVISE

Les SCIC et les Collectivités, RTES et CGSCOP

✓ Le diagnostique du territoire

02

Une SCIC c'est quoi? En fonction de votre niveau d'avancement dans la réflexion...



UNE SCIC, C'EST...

Présentation

Cette partie du guide présente les trois piliers sur lesquels repose une SCIC :

- · La prépondérance des activités économiques
- · L'intérêt collectif structuré par un multi sociétariat
- L'utilité sociale des activités menées par l'entreprise

Elle apporte des précisions dans la conduite du projet suivant trois niveaux d'avancement :

NIVEAU 1

Se familiariser avec l'outil SCIC pour entreprendre collectivement

NIVEAU 2

Nous avons

fait le choix d'une approche synthétique, simplifiée qui

ne remplace pas bien entendu une recherche d'information plus complète dans des documents

spécialisés en économie, fiscalité,

droit...

Positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité sociale

NIVEAU 3

Finaliser la démarche de création

UNE SCIC, C'EST ...

NIVEAU 1

Se familiariser avec l'outil SCIC pour entreprendre collectivement

BON À SAVOIR 🔁

Le cadre réglementaire et juridique (loi / décret/ statut coopératif)

L'article 36 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses mesures d'ordre social, éducatif et culturel, a inséré un titre II ter et un article 28 bis à la loi de 1947 susvisée, portant statut de la coopération. Cet article a créé une nouvelle forme de société coopérative dénommée S.C.I.C. Le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 relatif aux SCIC est venu compléter les dispositions légales. Les S.C.I.C sont des sociétés coopératives, constituées sous forme de société anonyme ou de société à responsabilité limitée à capital variable, régies, sous réserve des dispositions qui leur sont spécifiques, par le code de commerce et dont l'objet est la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale (cf. article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947 précitée). Modifié par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014- art.33 le statut d'une SCIC peut également être une société par actions

Pour plus d'informations consulter le site des SCIC.

→ www.les-scic.coop

Les activités économiques assurent les ressources de la SCIC de manière prépondérante. La production et la vente de services s'inscrivent dans les conditions réglementaires des activités commerciales et font l'objet d'un modèle économique et d'une comptabilité d'engagement.

La SCIC peut développer ses activités avec tout type d'interlocuteurs, associés, consommateurs, acteurs publics ou privés

PARMI LES SCIC EXISTANTES DANS LE SPORT ON TROUVE DES ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE, DE L'ÉQUITATION, DES PRESTATIONS DE SÉJOURS SPORTIFS ET CULTURELS, DE LA GESTION DE BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS, DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, DU CONSEIL EN MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS SPORTIVES...

L'intérêt collectif

Une SCIC est constituée d'associés relevant d'au moins trois catégories définies dans les statuts et dont deux sont imposées par la loi:

- Catégorie des salariés et/ou producteurs des activités. Il s'agit de pouvoir associer ceux qui concourent à la production, salariés, mais également bénévoles ou entreprises sous-traitantes,
- Catégorie des usagers ou bénéficiaires des activités. Clients, collectivités publiques bénéficiant de services pour la population, financeurs,
- Une ou des catégories définies par les statuts en fonction des ambitions du projet, ayant un intérêt collectif à coopérer pour pouvoir mener à bien les objectifs fixés.

On peut retrouver des bénévoles, des socioprofessionnels ayant un intérêt au développement territorial, tout comme des collectivités publiques et des personnes morales, du secteur associatif ou du secteur marchand.

UNE SCIC, C'EST ...

NIVEAU 1

fier les ac-

cessaires à

la réussite

du projet

et qui se-

sollicités

pour deve-

nir associé.

ront

teurs né-

Se familiariser avec l'outil SCIC pour entreprendre collectivement

tariat et ce sont les statuts qui en définissent les conditions d'accès. Lors des assemblées générales, chaque sociétaire dispose d'une voix délibérante, quel que soit son niveau d'investissement dans le capital; et les décisions sont prises à la majorité.

C'est
l'intérêt collectif
recherché qui permet d'identid'identi-

Les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif comportent une description du projet coopératif constituant l'objet social de cette société. Elle est accompagnée des éléments attestant du caractère d'utilité sociale de la production de biens et de services et décrivant notamment les conditions particulières dans lesquelles la société exerce son activité de production. Décret n° 2015-1381 du 29 octobre 2015.

A NOTER : la loi n'oblige pas à ce que tous

les salariés et usagers soient associés, mais leur présence est nécessaire dans le socié-

+ GLOSSAIRE UTILITÉ SOCIALE

Ce concept connait diverses interprétations et demeure encore dans une perspective d'évolution. On retiendra les notions d'économie de la réparation (tels le soutien aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, l'aide aux personnes souffrant d'un handicap...) ou le fait d'entreprendre collectivement produisant un impact social dépassant la seule production d'activités économiques.

La SCIC Parc intercommunal d'équitation du Château Bleu a choisi de favoriser l'accessibilité des plus démunis.

L'ASLJ s'invertit dans le développement territorial en coopération avec les collectivités territoriales, en fédérant des acteurs associatifs

La conduite du changement

Créer une SCIC, c'est avant tout développer une dynamique collective de projet. Il s'agit donc de mobiliser un groupe d'acteurs et de co-construire pas à pas le projet, en s'appuyant sur un diagnostique des besoins du territoire, en analysant les ressources et moyens nécessaires et en co-construisant des réponses qui intègrent les différents piliers de la SCIC.

Pour la SCIC Pôle Nautique de Notre Dame de Monts, la conduite du projet est passée par une remise à plat des relations bénévoles / salariés et la recherche d'une collaboration renforcée et solidaire avec la commune.

Pour plus d'informations consulter les fiches méthodologie

→ Entrepreneur sportif

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 20

UNE SCIC. C'EST ...

NIVEAU 2

Positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité sociale

Les activités économiques

S'il est tout à fait possible de réaliser des activités économiques dans une association sportive, leur développement quantitatif peut nécessiter des modes d'investissement qui mobilisent de nouveaux acteurs financiers ou un renforcement de la professionnalisation, et apporter un changement de statut fiscal.

Le modèle d'entreprise commerciale parait dès lors plus adapté pour réaliser ce changement d'échelle et la SCIC comme un bon outil pour proposer aux financeurs de s'associer à la gouvernance de la structure. L'assujettissement aux impôts commerciaux de droit commun permet de récupérer la TVA sur les achats; la constitution du capital favorise l'accès au crédit et la constitution d'un fonds de roulement nécessaire à l'activité économique qui se développe.

La plus-value de la SCIC provient du fait que l'on va s'appuyer sur d'autres acteurs pour réaliser collectivement le projet économique et social, s'adjoignant ainsi de nouvelles compétences, favorisant la diversification et l'ancrage des activités.

Renforcer la professionnalisation de la structure passe par la formalisation des budgets prévisionnels, la détermination du besoin en fonds de roulement et la constitution de tableaux de bord de suivi des activités économiques. L'adoption d'une démarche de comptabilité d'en-

+ GLOSSAIRE ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les activités économiques et commerciales ont pour finalité de dégager des bénéfices à répartir auprès de leurs promoteurs (concept de lucrativité). L'activité commerciale vise à s'organiser dans une logique de marché, encadrée par une concurrence loyale entre acteurs et par les réglementations de protection des consommateurs.

gagement est indispensable et se complète utilement par la mise en place d'une comptabilité analytique.

L'adoption d'une démarche de formalisation du modèle économique est nécessaire pour prévoir les dépenses, organiser les recettes, structurer les modes opératoires qui conduisent à la production des activités.

La SCIC est assujettie à l'ensemble des impôts des sociétés. Elle peut bénéficier de taux spécifiques de TVA en fonction des règles de droit commun. A noter que certaines SCIC bénéficient du statut d'organisme sans but lucratif et peuvent délivrer des recus fiscaux faisant bénéficier leurs donateurs du régime du mécénat, et ce, suite à des demandes de rescrit fiscal argumenté.

L'intérêt collectif

Le décret n° 2015-1381 du 29 octobre 2015 rend quelques dispositions obligatoires pour les SCIC à compter du 1er janvier 2016 :

- Les statuts de chaque SCIC doivent comporter une description du projet coopératif constituant l'objet social de la société. Cette définition n'est pas unique, elle est propre à chaque SCIC, en sachant qu'il s'agit de matérialiser à travers le multi sociétariat ce qui caractérise le projet.
- Cette description doit expliquer en quoi la société coopérative produit des biens ou services d'intérêt collectif, justifiant ainsi son statut de SCIC.

L'intérêt collectif du projet sera décrit notamment par les conditions particulières dans lesquelles la société exerce son activité de production (comment le multi sociétariat est-il mis en oeuvre et que produit-il d'original au profit du collectif ?).

UNE SCIC, C'EST ...

NIVEAU 2

Positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité sociale

POUR LA SCIC EMMAUS ENVIRONNEMENT, C'EST DE S'ASSOCIER AVEC UN INDUSTRIEL DE LA GESTION DES DÉCHETS ET UNE INTERCOMMUNALITÉ QUI LUI A PERMIS D'ÊTRE EN CAPACITÉ DE CANDIDATER AUX APPELS D'OFFRE DE MARCHÉS PUBLICS VISANT LA GESTION DE DÉCHÈTERIE. CETTE CRÉDIBILITÉ NOUVELLE LUI PERMET AUJOURD'HUI DE BÉNÉFICIER D'ACCÈS À LA MATIÈRE PREMIÈRE QUI EST VALORISÉE PAR DES TRAVAILLEURS SOCIALEMENT FRAGILISÉS ET DE VISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE, D'UTILITÉ SOCIALE POUR LE TERRITOIRE.

+ GLOSSAIRE MULTI SOCIÉTARIAT

Terme spécifique aux SCIC, indiquant que des acteurs d'origines diverses (statuts/ finalités / personnalités morales ou physiques...) s'associent financièrement (acquisition de parts sociales permettant la constitution d'un capital) pour poursuivre des objectifs économiques en organisant leur coopération de manière démocratique (une personne égale une voix).

BON À SAVOIR Pour affiner l'organisation de la gouvernance il est possible de structurer l'assemblée des associés en collèges, définis dans les statuts, auxquels on attribue un pourcentage du pouvoir de vote global. A l'intérieur du collège le principe démocratique reste le même (une personne une voix) mais les résultats sont décomptés par collège, puis consolidés au niveau de la SCIC. Les décisions lors de l'assemblée générale sont prises sous forme de motions à voter ce qui invite à un travail préalable de co-construction,

anime les différents collèges quand ils

sont constitués.

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 21

SCIC	SARL	SAS	SA	
Dirigeants (droit commun)	Gérant (un ou plusieurs)	Président	Conseil d'administration et Président et Directeur Général ou Président-Directeur Général	Conseil de surveillance et Président du Directoire ou Directeur général unique
Nombre d'associés	3 à 100			
Capital minimum	Non défini (droit commun)		18 50	00 €

L'utilité sociale

Au regard de la complexité du concept et des réflexions qui sont en cours pour faire évoluer la définition de l'utilité sociale dans les SCIC, nous n'avons pas souhaité encadrer trop précisément cette étape de la construction du projet. Nous vous proposons une série de questionnements qui vous permettront de définir l'utilité sociale

que vous recherchez spécifiquement dans votre projet et sur laquelle vous serez amené à formaliser une présentation pour les statuts et définir une évaluation d'impact pour le rapport annuel de gestion, soumis aux associés.

• Est-ce que je prends en compte spécifiquement l'accessibilité aux publics fragilisés par des difficultés sociales, un handicap, des ressources financières faibles ?

UNE SCIC, C'EST ...

NIVEAU 2

Positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité sociale

- Est-ce que la facon dont je gère mes activités a un impact positif sur le développement durable du territoire (respect environnemental, création d'emplois et de richesse économique) ?
- Est-ce que mes activités concourent à la réalisation des enjeux sociétaux définis par les acteurs publics dans leurs orientations (éducation / lien social et vivre ensemble / plan santé_) ?
- Est-ce que le collectif réuni autour du projet de SCIC est de nature à favoriser un développement socio-économique plus juste, bénéficiant au plus grand nombre d'acteurs et citoyens ?

Pour plus d'informations consulter le site de l'AVISE

✓ Évaluer votre économie sociale

La conduite du changement

A cette étape de la construction du projet il est important de prévoir :

· La clarification des enjeux et rôles de chacun des acteurs potentiels.

Comme toute entreprise économique la SCIC doit organiser la production, la communication/commercialisation, la gestion des ressources (GRH/Economat), la recherche et le développement de nouveaux produits et/ou services. Elle devra également assurer une bonne gestion administrative et financière.

- De quelles compétences a-t-elle besoin ?
- Quel profil de direction, management pour la gestion opérationnelle des activités ?
- · Quels associés ?
- · Quel capital social faut-il mobiliser pour



assurer les investissements de départ ?

L'ASLJ a fait le choix de mobiliser des chefs d'entreprises, au travers d'un groupe "CIGALES" pour bénéficier de leurs compétences et expériences du marché.

· L'accompagnement dans le temps de votre projet.

De l'avis de tous les porteurs de projet sous statut de SCIC, il faut du temps pour organiser la réflexion autour du projet coopératif, décider de la gouvernance, mobiliser et convaincre des acteurs. Il s'agira donc de s'organiser dans le temps et ne pas hésiter à se faire accompagner à la fois en terme de méthodologie de travail, mais également dans l'appropriation des aspects opérationnels d'une SCIC afin d'adapter finement les statuts à votre projet.

·La rédaction du support de communication.

Véritable fil conducteur de la démarche de changement que vous allez entreprendre. Il vous servira à la fois pour rythmer les travaux du groupe projet en interne, et également pour informer les partenaires de l'avancement des travaux et constituer une base de référence pour les nouveaux acteurs que vous associerez.

UNE SCIC, C'EST ...

NIVEAU 2

Positionner son projet d'entreprise collective et d'utilité sociale



Pour plus d'informations consulter les fiches méthodologie

→ Entrepreneur socio sportif

→ Informer, former, accompagner

13. www.avise.org

Regroupement d'investisseurs ayant une finalité d'économie sociale et solidaire Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 24

UNE SCIC. C'EST ...

NIVEAU 3

Finaliser la démarche de création

Les activités économiques

A ce stade la formalisation des projections budgétaires sur plusieurs années va permettre de prévoir une montée en charge progressive de la production, de mesurer l'impact de variables comme les couts de personnels, liés à un organigramme prévisionnel qui doit maintenant se stabiliser :

- Quels profils pour quelles compétences attendues ?
- Comment le positionnement des collaborateurs (salarié, producteurs, bénévoles) en fonction du niveau de responsabilité et d'autonomie va-t-il impacter le cout des rémunérations?
- Quels savoir-être en fonction des valeurs portées par la société.

La définition des démarches commerciales va permettre de mieux appréhender les publics cibles des activités et d'adapter les conditions tarifaires (prix / modalités de paiement / produit d'appel) dans le cadre d'une démarche de qualité des services et produits.

Pour les activités nécessitant de forts investissements, les projections financières vont permettre d'analyser l'impact des emprunts, déterminer la durée d'amortissement non seulement en matière comptable, mais également au regard d'une exploitation qui se veut réaliste.

Cette ultime étape avant le lancement

Pour plus d'informations consulter la fiche méthodologie

尽 SCIC et GE

BON À SAVOIR

Mutualiser des services

La production d'une SCIC peut porter sur la mutualisation de services pour ses associés. Partage de personnels salariés dans le cadre d'un service de type groupement d'employeurs, mise en oeuvre d'une démarche de commercialisation de produits laissant ainsi chacun se concentrer sur son coeur de métier, regroupement de fonctions administratives et de gestion, tout en bénéficiant d'une promotion de ses savoirs faires.



PRÉSENTATION D'EXPÉRIENCE

La SCIC SUD FRANCE, organise des séjours sportifs et culturels qu'elle promeut auprès d'une population de touristes, générant un catalogue de prestations complémentaires et favorisant les partenariats avec les offices de tourisme les professionnels de l'hébergement. Elle sous traite à des professionnels sportifs, des associations, le savoir faire d'accompagnement et d'encadrement des activités sportives de loisirs tout en veillant à la qualité des prestations.

des activités sous statut de SCIC doit également prendre en compte l'analyse fine des conditions spécifiques aux activités envisagées.

En effet la gestion de certaines activités peut conduire la structure à devoir assumer une obligation de résultat (par exemple dans le cas de prestations inté-

UNE SCIC. C'EST ...

NIVEAU 3

Finaliser la démarche de création

grant des moyens de transport), à se positionner au regard de filières réglementées (formation professionnelle / santé / voyagiste / conseil..), à intégrer de nouveaux champs économiques.

L'intérêt collectif

Le soin apporté à la constitution du multi sociétariat est un critère de réussite du développement des activités. Cette démarche ne s'arrète pas à la création de la SCIC mais perdure au travers de l'animation du multi sociétariat :

- Que ce soit au sein de collèges avec des orientations spécifiques (tel le respect des valeurs, la recherche continue de l'utilité sociale..).
- Ou au travers d'une analyse régulière et partagée des besoins territoriaux,
- Enfin, lors de l'assemblée générale des associés dans laquelle les rapports d'activités sont débattus, tout comme les motions présentées par des associés et le rapport de révision coopérative.

Le repérage permanent des opportunités du territoire et sa mise en perspective avec les intérêts de la coopérative, mais également ceux de ses associés, permet d'optimiser l'ancrage de la SCIC, d'adapter le fonctionnement et l'organisation.

Il est important également de préparer le réexamen de l'intérêt collectif afin de déterminer les nécessaires et éventuelles admissions de nouveaux associés, de veiller à la participation active de tous les associés, gage du dynamisme collectif.

L'utilité sociale

C'est le moment de définir les modalités et

BON À SAVOIR

Intervenant dans un calendrier qui leur est propre, les collectivités publiques peuvent être amenées à n'intégrer le collectif qu'une fois la phase d'exploitation de la SCIC lancée ?

Cela peut faire l'objet d'une éventualité prévue dans les statuts (tout comme le pourcentage de vote qui leur est attribué) qui ne sera activée qu'une fois les décisions de souscription de parts sociales et d'admissions comme associées, prises.

les étapes d'évaluation de l'utilité sociale de la SCIC. Satisfaction des usagers, mesure d'impact social sur le territoire, fonctionnement d'un collège dédié au suivi de cette évaluation constitué par des acteurs pluridisciplinaires, constituions de tableaux de bord, cette démarche nécessite un fort investissement collectif pour en définir les indicateurs, les outils, les méthodes de travail.



PRÉSENTATION D'EXPÉRIENCE

constitution d'un collège composé d'acteurs de santé, garant de la qualité du process d'accueil des personnes fragilisées par la maladie. Celui-ci est en lien avec les réseaux de santé du territoire pour une analyse partagée et la co-construction de réponses adaptées au public local, particulièrement en matière de sport santé.

NIVEAU 3

Finaliser la démarche de création

L'UTILITÉ SOCIALE DE LA SCIC EST DÉCRITE DANS LES STATUTS ET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION SPÉCIFIQUE LORS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIÉS. ELLE EST INTÉGRÉE DANS LA RÉVISION COO-PÉRATIVE.

La conduite du changement

Précédant la phase d'exploitation des activités sous statut de SCIC, l'attention des porteurs du projet devra notamment porter sur :

- Les modalités et calendrier des formalités administratives et de déblocage des fonds financiers, pour lesquelles un rapprochement avec les URSCOP est souhaitable, s'il n'est pas encore réalisé,
- La communication externe et les process de commercialisation des produits et services,
- · Les spécificités de la procédure de trans-

formation d'association en SCIC si tel est le cas: modalité d'organisation et de vote lors de l'assemblée générale extraordinaire/ Détermination des fonds propres qui seront alloués aux réserves impartageables de la SCIC/ Modalité de continuité ou de transformation des contrats et conventions en cours / Place et rôle des bénévoles.

• La formalisation des procédures de travail, les organigrammes fonctionnels, les modalités pratiques et l'appropriation du fonctionnement coopératif.

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE A ÉDICTÉ DES PRINCIPES COOPÉRATIFS QUI FONDENT LA DÉMARCHE DE CES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

www.entreprises.coop.html

Pour plus d'informations consulter la fiche méthodologie

→ Transformation d'association en SCIC

Des outils méthodologiques pour conduire le changement...



L' organisation de séjours sportifs dans un cadre économique impose le respect des obligations d'agence de voyage.

La méthodologie d'un projet de SCIC

Vous trouverez dans cette partie des éléments méthodologiques tirés de l'expérience des organisations sous statuts de SCIC dans et hors champ du sport. Construire une organisation sous statut SCIC est une démarche qui nécessite des compétences et une formalisation structurée et qui prend du temps!

LES THÉMATIQUES LES NIVEAUX

COMMENT

CONDUIRE LE

CHANGEMENT

NIVEAU 1

J'AI RENSEIGNÉ LE QUIZZ QUI SUR LE SUPPORT SCIC ET SON MODE ORGANISATIONNEL

relever les points

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR DE LA DÉMARCHE **PROJET**

COMMUNIQUER **DANS LE PROJET**

EN CAS DE **TRANSFORMATION** D'ASSOCIATION **EN SCIC**

M'INVITE À ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LE PROJET. J'AI BESOIN D'UNE PREMIÈRE INFORMATION

de leur fonctionnement.

Motivé par la réflexion sur le évolutions du secteur sport de la structure, l'animateur va mobiliser un groupe de réflexion, organiser les travaux autour de la réalisation du diagnostique de situation, de l'appropriation du statut de SCIC.

avancées du projet.

Partager les enjeux, la réflexion avec l'ensemble des Déterminer les enieux (à maintenir ou à faire évoluer) Préciser l'échéancier de

NIVEAU 2

LE PRINCIPE DE TRANSFORMER L'ASSOCIATION EN SCIC OU DE CRÉER UNE SCIC DEVIENT MON **OBJECTIF ET JE DOIS** FORMALISER CELUI-CI

Identifier le noyau dur des acteurs qui prendront part à la gestion de la SCIC pour affiner le modèle organisa-

du rôle des bénévoles et plus

<u>L'anim</u>ateur se transforme en

porteur de projet et travaille ciétariat en réalisant collectivement l'analyse systémique du territoire et de l'environne ment des activités. Il veille à la formalisation des interne (membres du groupe

Faire le lien entre le groupe projet et l'ensemble des acteurs (adhérents / usagers / Adapter les discours au

Valider la décision de

NIVEAU 3

LA SCIC EST CRÉÉE OU EN PASSE DE L'ÊTRE ET JE SOUHAITE AFFINER CERTAINES PARTIES DE L'ORGANISATION

au territoire pour repérer des taires, sécuriser des fonctionnements spécifiques (GE/ CAF)

le relais au gestionnaire ; il travaille éventuellement à son trepreneur (formation / statut/ motivations et valeurs):

Il reste garant de la procédure de changement;

Prévoir une manifestation Lancer les travaux dans les

Organiser la transformation patrimoine, l'évolution de

→ Consulter la fiche transformation d'association

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie d'un projet de SCIC

Pour vous aider dans vos démarches vous pouvez suivre l'échéancier et les fiches méthologiques ci-après:

Pour vous aider dans vos démarches vous pouvez suivre l'échéancier.

✓ La SCIC pas à pas

→ Projet SCIC sport

Vous êtes une personne physique, convaincue de l'intérêt de travailler collectivement pour entreprendre et développer les pratiques sportives ?

Vous pouvez vous inscrire dans une démarche de construction en vous appuyant sur des réseaux d'accompagnement (CAE / URSCOP).

→ Le profil de l'entrepreneur sportif

Évolution du modèle socio-économique du club sportif

Quelques soient les positionnements d'acteurs, au regard de nos expériences d'accompagnement et d'études des phénomènes impactant le champ des pratiques sportives, il nous est apparu nécessaire de proposer d'ouvrir, de compléter et d'enrichir le débat sur les attitudes possibles pour préparer l'avenir du sport. Cette fiche est destinée à favoriser la réflexion et ne constitue pas une position arrêtée des membres du comité de pilotage ayant suivi les travaux du guide. Nous invitons donc le lecteur à enrichir cette première analyse.

Contexte d'analyse 15

Après quelques décennies consacrées prioritairement à la construction d'une élite destinée à conforter la place internationale de la France au travers de la compétition sportive, les acteurs du sport sont unanimes pour constater que le monde sportif est désormais impacté par :

- Un phénomène de société qui amène une diversification des pratiques et une massification des pratiquants, en progression constante, y compris ces dernières années, qui impose une adaptation des pratiques en club (intégration des loisirs / nouvelles pratiques et nouveaux matériels...) et un positionnement au regard des attentes sociales particulièrement en matière de sport éducatif et social, de sport santé ou d'attractivité des territoires.
- · La nécessité de définir un nouveau modèle socio-économique qui intègre progressivement le droit commun (professionnalisation et droit du travail / fiscalité/ droit des consommateurs et jurisprudence des accidents sportifs /financement de l'intérêt général et des services à la personne _)

*Une évolution qui va probablement se renforcer avec la réforme des collectivités territoriales, sur la territorialisation des activités sportives, déjà anticipée par certaines fédérations sportives, qui place désormais le club au centre du projet de développement de la discipline, en lien avec son territoire.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE Les enjeux, les éléments qui impactent le club sportif

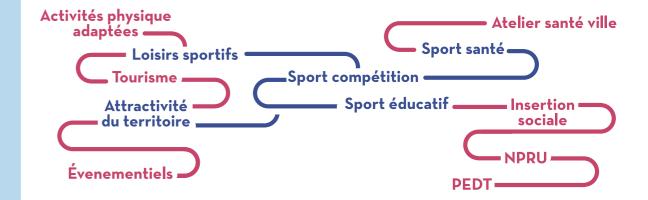
Portées par le fort développement des loisirs dans les années 75 à 95, les associations sportives n'en sont pas moins impactées à la fois par un contexte de forte évolution de leur environnement sur les quinze dernières années et par la dernière crise économique et financière mondiale, amenant aujourd'hui les clubs sportifs à définir un nouveau modèle d'organisation qui puisse intégrer à la fois leurs motivations premières (passion du sport et gestion des compétitions) et les contraintes qui impactent leur projet, y compris quand elles sont complexes et contradictoires.

- Face à la diversification des pratiques sportives et une offre toujours plus importantes, les clubs doivent apprendre à mieux communiquer pour attirer de nouveaux adhérents, et les fidéliser dans le cadre d'une démarche de qualité des services. Si l'image du haut niveau est encore attractive, elle n'est plus suffisante pour fidéliser les sportifs, autrement que dans une fonction de spectateur, entraînant des tensions plus ou moins fortes entre sport amateur et sport professionnel.
- *Les nouveaux pratiquants sont avant tout des consommateurs, avides d'une certaine nouveauté, de confort et de convivialité. Des valeurs sociales fortes peuvent également influencer la forme de leur pratique (développement durable, bien-être et san-

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Évolution du modèle socio-économique du club sportif

Des pratiques sportives qui se diversifient, se massifient...



vention publique, recherche de mécènes) ou de services (sponsoring, services à la personne). La diversification des financements est la règle, entraînant la nécessité d'une comptabilité rigoureuse et transparente et la surveillance de l'évolution possible du statut fiscal.

De même l'évolution du cadre réglementaire des financements publics oblige la maîtrise des contextes d'intervention dans le cadre des marchés publics ou des appels à projet.

• Le sport... une activité de droit commun.

Longtemps considéré comme un monde à part, vivant de ses propres règles, indispensable pour l'image internationale de la nation, ce champ est confronté désormais depuis une trentaine d'années à l'application du droit commun, notamment avec la mise en oeuvre de la récente convention collective du travail et sous la pression des orientations de la politique européenne.

Libre circulation des travailleurs en Europe, application de la directive européenne des services, respect des règles de comptabilité publique en ce qui concerne les subventions, les mises à disposition d'équipements ou plus localement, la non transparence financière et politique avec les collectivités territoriales publiques, et le respect des règles de concurrence économique.

• La professionnalisation... une étape qui coûte aux clubs.

Au-delà des seuls aspects de "défraiement" que le sport connaissait avant les années 1990, la professionnalisation a été portée par le besoin d'un encadrement technique qualifié, par la nécessité sociale de développer les emplois et par la logique de développement durable désormais, qui pousse les clubs à pérenniser les emplois créés, à organiser une véritable politique de gestion des ressources humaines, attractive et _ fidélisante.

On constate également l'impact positif du recrutement de cadre de gestion au regard d'une spécialisation sur des profils d'emploi d'éducateurs sportifs, et l'impact de la professionnalisation sur la diversification des activités du club.

• Un environnement public incertain ...

Au regard des réformes impactant les services de l'Etat et les collectivités territoriales, le monde sportif s'inquiète quant à l'évolution de ses relations avec ses partenaires historiques. Depuis la réforme territoriale amenée par la loi NOTRe en 2015, les prises de compétences en matière de sport varient suivant qu'il s'agit d'un consuil départemental, régional, d'une intercommunalité; quels sont les interlocuteurs des acteurs sportifs? L'état a engagé

Document de diagnostique partagé, établi à partir des expériences et études du cabinet SeD, présenté et débattu avec les acteurs associatifs représentant des fédérations, des collectivités publiques, des associations sportives et des clubs omnisports.

Évolution du modèle socio-économique du club sportif par le cabinet SeD



plusieurs chantiers concernant l'économie, la gouvernance du sport et un projet de loi sport et société est envisagé pour 2019 ; quelles en seront les conséquences pour les clubs sportifs ? Quels seront les engagements de l'Etat tant au niveau du financementpérenne du CNDS, que des exigences réglementaires en matière de qualification de l'encadrement sportif et d'évolution du système de formations conduisant aux métiers du sport ?

Comment seront pris en compte les acteurs sportifs dans les politiques globales visant l'éducation, le tourisme, le développement économique du territoire alors même que le sport représente non seulement un acteur économique à part entière mais également un élément d'attractivité du territoire au regard de l'implantation des entreprises et de l'accueil de nouveaux habitants.

Une stratégie de changement qui s'impose ...

Dans ce contexte, les dirigeants sportifs sont, fort justement à notre sens, amenés à définir des stratégies de développement, bâtir des argumentaires destinés à crédibiliser leurs projets auprès de leurs partenaires potentiels et organiser des plans d'actions opérationnels, qui permettent de guider le fonctionnement de leurs structures, tout en poursuivant leurs objectifs sportifs et en affirmant leurs valeurs.

Face à tous ces indicateurs qui annoncent une probable mutation de leur champ d'activités socio-économiques, les dirigeants sportifs, compte tenu de leurs perceptions des évolutions, au regard de leur disponibilité et compétences actionnables, ont le choix entre trois orientations stratégiques:

- Attendre la stabilisation de leur environnement pour décider de leur plan d'action
- Renforcer leur coeur de métier et exploiter les opportunités locales
- •Préparer le changement en travaillant à la fois sur la sécurisation de l'existant, l'analyse des attentes du territoire et la mobilisation de ses ressources autours d'un projet politique et d'un plan d'actions structuré.

Bien évidemment ces orientations se déclinent différemment en fonction de spécificités locales, suivant la personnalité et la cohésion des équipes dirigeantes, l'état d'avancement de la professionnalisation, particulièrement au regard de la présence ou pas de cadres salariés.

AU REGARD DE LA DIFFICULTÉ ET DE L'INNOVATION QUE REPRÉSENTE CETTE DÉMARCHE, L'ETAT, LES RESPONSABLES DU MOUVEMENT SPORTIF SOUVENT CONFORTÉS PAR DES INSTITUTIONNELS LOCAUX, ENCOURAGENT LES CLUBS À CONSTRUIRE LEUR PROJET ASSOCIATIF JUSQU' AU TRAVERS DES ORIENTATIONS DU CNDS QUI LE REND DÉSORMAIS OBLIGATOIRE POUR PRÉTENDRE À UNE AIDE FINANCIÈRE, ET PROPOSENT DES OUTILS.

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Évolution du modèle socio-économique du club sportif par le cabinet SeD

Les réflexions sur les évolutions des modes d'organisation, voire de modèle socio-économique des structures sportives sont donc plus que jamais nécessaires et portent sur des axes de travail comme la diversification des ressources, la formalisation de partenariats, la mutualisation de moyens ou de services, l'adoption de nouvelle gouvernance.

Des dispositifs nécessaires

Nos expériences nous amènent à considérer comme nécessaire le soutien de ces acteurs confrontés à de fortes évolutions de leur environnement et dont l'action reste prépondérante pour conduire les politiques publiques sportives, de jeunesse, de santé et d'économie des loisirs. Parmi les axes de travail, on retrouve :

jet associatif, comme une ressource à part entière, nécessitant une organisation spécifique. (adéquation entre emploi/ formation/ financement / gestion des RH) et des actions structurelles par filière ou territoire.

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 33

• Tenir compte des réalités des participants, tant au niveau de leur implication dans le projet associatif, qu'aux niveaux de l'individualisation des réponses à apporter à chacune des associations représentées. Renforcer le dispositif de soutien aux clubs (formation des dirigeants / CRIB_) et différencier les conventionnements en fonction de l'enjeu social et économique (Conventions pluriannuelles / accès au marché public ou appel à projets) _ mais également soutenir les entrepreneurs individuels et collectifs dans la création de valeurs ajoutées dans le territoire.



- Organiser la fonction de veille : Apporter des éléments de repères sur les aspects d'évolution du champ, mais également sur les environnements réglementaires et juridiques. Il faut aider les acteurs à s'approprier les nouvelles attentes du public, à intégrer les contraintes de politiques publiques (l'exemple de la santé publique, des rythmes scolaires)
- Positionner l'emploi au regard du pro-

 Proposer des alternatives de gestion intégrant par exemple des outils de mutualisation, de regroupement (fusion / clubs omnisports), les groupements d'employeurs, voire de création de sociétés coopératives d'intérêt collectif.

ressources du CRDLA SPORT

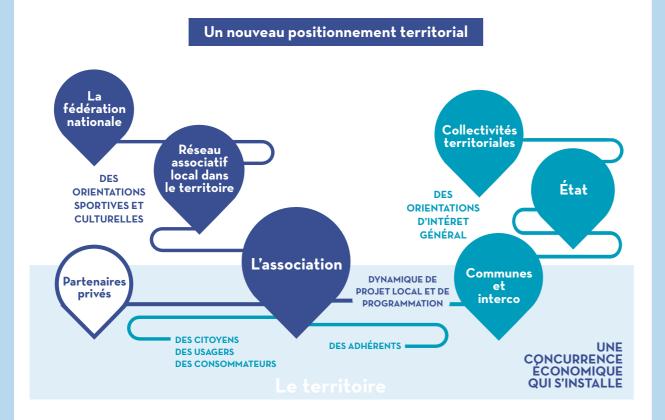
www.crdla-sport.franceolympique.com

Nous vous invitons à consulter les

Évolution du modèle socio-économique du club sportif

Vers un renforcement du positionnement territorial pour ancrer les activités, pérenniser les emplois

Il s'agit le plus souvent de dépasser le projet sportif pour apporter des réponses en matière de services aux consommateurs, d'intérêt général ou d'argumenter sur l'utilité sociale des pratiques physiques et sportives.



OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

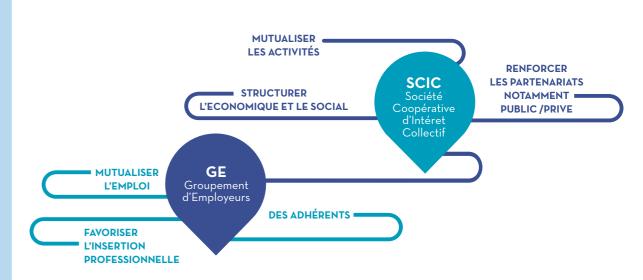
Évolution du modèle socio-économique du club sportif

Avec une recherche de diversification des financements qui nécessite l'apprentissage de nouvelles compétences.



Créant des structures de mutualisation :

De nouveaux modèles d'organisation



Parfois en recherchant les moyens de disposer de ses propres installations.

La méthodologie d'un projet de SCIC

NOTE MÉTHODOLOGIQUE Construire la SCIC pas à pas

Le choix du statut de SCIC, n'induit pas seulement une construction juridique et organisationnelle ; c'est avant tout la formalisation d'une démarche de projet, portée collectivement par des acteurs de statuts différents qui souhaitent mettre en oeuvre un projet de développement économique prenant en compte, à la fois, leurs valeurs d'utilité sociale, et l'intérêt général du territoire dans lequel ils exercent leurs activités.

C'est l'occasion pour les acteurs du sport de se poser des questions sur les enjeux, les fonctionnements et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre:

Clarifier le statut d'usagers des services et d'associés de la coopérative.

- Comment se positionnent les adhérents actuels ?
- Quelle place et responsabilités pour les dirigeants ?
- Comment peuvent évoluer les relations avec les collectivités publiques ?
- Comment optimiser la relation entre bénévoles et salariés au profit de l'intérêt collectif, dans le respect des droits de chacun?

Définir l'utilité sociale des activités. Cela ne dépend pas du secteur dans lequel elle s'exerce (social/éducation..) mais de la manière dont elle est mise en oeuvre.

- Comment favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives pour tous ?
- Quelle place pour les personnes éloignées de l'emploi, en difficulté d'insertion professionnelle dans l'encadrement des services et la production de biens ?

• Quelle prise en compte des règles environnementales ?

Prévoir les ressources de la SCIC. Cellesci proviennent majoritairement de la vente de ses produits et services.

- Quel modèle économique faut-il définir ?
- Quelle tarification des services ?
- Quelle hybridation des ressources, qu'elles soient publiques (subvention d'intérêt général/offres de marchés publics) ou privées (logiques de consommation / sponsoring).

Définir la gouvernance de la structure. Elle doit favoriser l'implication des acteurs et induire son efficience.

- Quelle gouvernance du projet, demain, avec qui ?
- Comment organiser la gestion quotidienne des activités (gérance), sa gouvernance (SA/ SARL/SAS), l'expression des associés (collège ou pas) ? tout en faisant en sorte de garder une organisation fiable et opérationnelle.
- Définir le contexte juridique et réglementaire des activités poursuivies dans la SCIC. Quels recours aux salariés, aux entrepreneurs et producteurs ?
- L'affiliation aux fédérations sportives, la délivrance de licences sportives, est-elle compatible avec le nouveau statut ?
- Quelles obligations en matière de respect des règles de concurrence et de droit des consommateurs ?
- Quels impacts possibles quant aux conventionnements et agréments en cours ?
- La convention d'occupation précaire des

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

La méthodologie d'un projet de SCIC

installations sportives publiques sera-t-elle bien maintenue?

Compte tenu de l'objectif de création d'une SCIC impliquant la capacité à organiser un fonctionnement collectif, démocratique et participatif, placant l'humain au centre des organisations, la démarche pédagogique consiste à favoriser l'appropriation des problématiques par les acteurs et à initier un mode collaboratif de travail.

Il s'agit plus d'une démarche de formation/ action, que d'expertise/préconisations.

Afin d'opérationnaliser la création de la SCIC, nous préconisons d'organiser la démarche autour d'un groupe projet, constitué de personnes directement concernées par le projet.

Compte tenu d'une ambition prospective et collective, il parait judicieux de désigner un animateur de projet (qui rendra compte de l'avancée des travaux, assurera l'interface avec les accompagnateurs éventuels et les partenaires externes entre deux séances de travail, et mettra en oeuvre les actions de communication externe ou de diagnostique, décidées au cours de la mission (information des adhérents, des usagers, des partenaires...).

D'autres participants pourront compléter le groupe en fonction des thèmes arrêtés.

Les travaux du groupe seront confortés par les données de diagnostique de territoire, disponibles, par des avis d'acteurs (dispositifs structurants du territoire), par des apports théoriques et d'expériences de la part des réseaux d'accompagnement

Des temps de validation des travaux et de communication externe au groupe sont également nécessaires pour rythmer l'avancée des travaux, une telle démarche nécessitant le plus souvent à minima de 8



Guide SCIC des Sports | Edition 2018 | page 38

Etape 1

POSITIONNER LE PROJET

Cette phase permet de déterminer l'état d'avancement de la réflexion et du projet afin d'adapter la méthodologie d'accompagnement; c'est une phase de recueil des attentes et des ambitions des acteurs concernés. Elle permet l'acquisition d'un vocabulaire commun.

OBJECTIFS

Mobiliser un groupe projet et recueillir leurs avis

Formaliser la lecture des activités sous l'angle socio économique

Gapproprier l'outil SCIC

Repérer les freins et facilitateurs au regard du fonctionnement d'une SCIC

Repérer les opportunités du territoire, les attentes des publics

Mobiliser le partenariat en vue du multi sociétariat

CONTENUS

Lister les forces vives internes et arrêter un calendrier de travail qui soit cohérent Repérer et solliciter des personnes ressource pour accompagner la démarche de projet

Lister les activités et les classifier (économie / social/ mode opératoire)
Identifier leurs possibilités de développement
(public/infrastructure/ encadrement)

Donner du sens à l'outil

En connaître les principes de fonctionnement (économie/ gouvernance / utilité sociale)
Préciser des conditions spécifiques d'organisation (place des Collectivités publiques / capital et multi sociétariat

Recueil des avis d'acteurs, particulièrement des collectivités territoriales et services publics Prendre connaissance des diagnostiques existants (DTA / schéma régional de développement économique/ prise de compétence sport dans les intercommunalités) Identifier les dispositifs structurants du terri-

Identifier les orientations publiques en matière de sport jeunesse loisirs tourisme éducation. Identifier des aides à la création d'une SCIC?

De quelles compétences et savoir faire nouveaux a-t-on besoin ? a-t-on besoin de faire des investissements, de quel ordre ?

→ Pour plus d'informations, consulter «LA SCIC C'EST - NIVEAU 1"



A l'issue de cette phase de travail, le groupe projet disposera d'une connaissance générale (statut / activités / environnement) pour les travaux de formalisation du projet. Il élaborera un rapport d'étape après avoir renseigné l'auto diagnostique d'opportunité, faisant apparaître les freins et facilitateurs repérés, suggèrera des pistes de réflexion complémentaire, proposera éventuellement de compléter le diagnostique externe.

Nous vous invitons à consulter la fiche méthodologique

🗾 où se former, être accompagné

En cas de transformation d'une association en SCIC il faut également évaluer les freins au changement :

- Quels impacts du statut SCIC sur les activités actuelles ?
- Quelle cohérence avec le projet associatif ?
- Informer tous les acteurs et s'assurer de leur adhésion au projet
- Quels impacts sur les conventionnements en cours ?

Etape 2

PRÉFIGURER LA SCIC

Cette étape va analyser point par point les conditions de mise en oeuvre du projet, partant de l'existant pour en arriver à formuler des recommandations, des typologies de travail concernant les 3 piliers d'une SCIC.

OBJECTIFS

Définir le modèle économique

Définir le multi-sociétariat et la gouvernance

Préciser, formaliser l'utilité sociale du projet Bâtir l'argumentaire

Analyser le cadre réglementaire des activités

Coopérer avec les collectivités publiques

Envisager les investissements

Réguler les travaux et faire circuler l'information

CONTENUS

Construction des budgets et du plan compa able analytique

Tableaux d'investissement

Les équilibres en matière de représentation des associés

Préciser les modes opératoires des activités et mettre en exerque l'utilité sociale recherchée

Quels champs économiques (sport/ tourisme/ éducation_)

Quelle convention collective applicable aux contrats de travail

Les interlocuteurs publics : quelles compé tences et quelles collaborations ?

Définir les tableaux d'amortissements, les budgets prévisionnels

Formaliser le document "la SCIC se profile"

Pour plus d'informations, consulter «LA SCIC C'EST - NIVEAU 2"



A l'issue de cette phase de travail, le groupe projet disposera des données lui permettant de formaliser le pré-projet de structuration en SCIC des activités. Il formalise un rapport d'étape intégrant les points restant à travailler, les options de choix restant à définir.

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 40 Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 41

Etape 3

CONDUIRE LE CHANGEMENT

Cette étape doit tout à la fois permettre d'opérationnaliser le projet en constituant la SCIC mais également prendre en compte les éventuels freins externes et la nécessité d'informer les acteurs et usagers externes au groupe

OBJECTIFS

Formaliser le projet

Formaliser les documents juridique et admi-

Préparer les supports de communications

Lancer les activités

CONTENUS

Formaliser un document de communication activités /la genèse et la méthode)

Affiner l'échéancier de création cription au capital /publication officielle et dépôt au greffe du tribunal de commerce

Présentation du projet global et validation formelle de celui-ci après débats Désigner les membres de la gouvernance

Favoriser l'appréhension du projet par une présentation globale du sens et des ambitions. et une présentation point par point du mode organisationnel choisi

Dès la réception du KBIS, activer le compte

→ Pour plus d'informations, consulter «LA SCIC C'EST - NIVEAU 3"



A l'issu de cette phase de travail, la SCIC sera opérationnelle.

Dans le cadre d'une association se transformant en SCIC, il s'agit de réunir l'assemblée générale extraordinaire pour valider à l'unanimité l'évolution.

Nous vous invitons à consulter la fiche méthodologique

对 Transformer une association en SCIC



Le Ministère des

Sports promeut

le Diagnostique

Approfondi (DTA®)

Territorial

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le diagnostique de territoire

NOTE MÉTHODOLOGIQUE Le diagnostique du territoire

Outil préalable à la définition des politiques publiques, le diagnostique territorial permet de définir les compétences à prendre par une intercommunalité, mais également de préciser les frontières du type de pratiques que l'on veut promouvoir (du sport compétitif à la recherche de l'attractivité du territoire en passant par les axes éducatifs, de loisirs, de santé, évènementiels et économiques...).

La loi NOTRE laisse également la possibilité aux collectivités régionales d'intégrer le sport dans ses domaines de compétences, notamment au travers du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et certaines régions y travaillent d'ores et

Le diagnostique porte majoritairement¹⁷

- · L'analyse de l'offre de pratique sportive pour établir les orientations de développe-
- · Les attentes des usagers pour définir les conditions d'accessibilité.
- · Les équipements sportifs et lieux de pratique pour définir les programmations en matière d'investissement nouveaux et de travaux.

Mais il peut également rendre compte de la facon dont les acteurs collaborent entre eux, auditer les structures support d'activité, afin d'améliorer l'impact des politiques publiques, tout comme associer les acteurs du territoire en vue d'un diagnostique partagé, permettant de préfigurer des coopérations futures.

Nous illustrons ci-après la démarche par

un schéma optimum d'une mission de diagnostique en vue de construire une action collective, mobilisant des acteurs de statuts différents autours d'objectifs socio-économiques communs, intégrant les exigences d'utilité sociale, préalable à la constitution d'une SCIC ancrée sur son territoire.

Il s'agit de porter collectivement des ambitions pour le territoire, qu'il soit rural ou urbain!

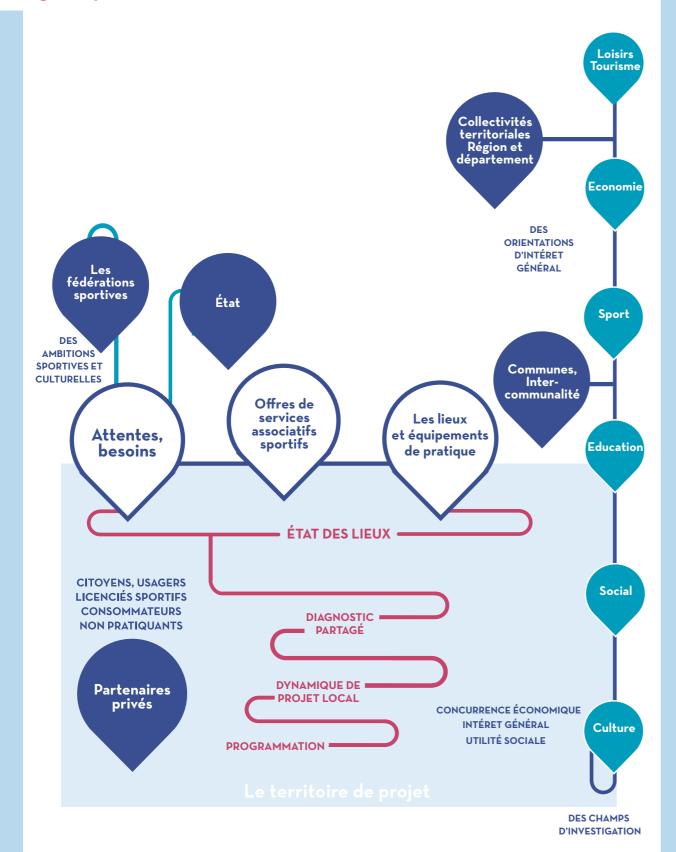
Transversalités des approches



Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 42

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le diagnostique de territoire



OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le profil de l'entrepreneur sportif

NOTE MÉTHODOLOGIQUE Entrepreneur sportif et projet collectif

Vous souhaitez créer ou développer des activités physiques ou sportives, vous avez à coeur de répondre aux différents besoins des populations, qu'elles soient locales ou liées au tourisme, en matière de loisirs, de prise en charge éducative des jeunes, de sport santé.

Vous avez la vocation d'entreprendre des activités à caractère économique et social et vous envisagez de partager cette démarche avec d'autres acteurs pour être plus efficient!

Cette ambition nécessite biensûr des compétences de gestion, la connaissance de l'organisation du sport et des tendances qui conditionnent son évolution, la capacité à repérer les acteurs publics et privés qui animent ce secteur d'activités et une personnalité tournée vers la relation à autrui prenant en compte la parole des usagers sportifs et la recherche de sécurité dans la mise en oeuvre des pratiques.

Pour piloter un projet de création ou permettre à une association d'évoluer sous statut de SCIC il faut plus particulièrement

- Maitriser les notions liées au statut juridique de la SCIC (Données du site SCIC), la question de l'utilité sociale (AVISE ou UR-SCOP pour la spécificité coopérative) et le contexte réglementaire du SPORT (code du sport).
- Un savoir-faire en matière de développement économique pour diagnostiquer les besoins (étude de marché), évaluer les coûts de revient, mobiliser des ressources financières (hybrides, public et privé), formaliser des budgets prévisionnels et des plans de trésorerie.

- Une aptitude à la négociation, à la conduite de réunions, à l'écoute et à la reformulation afin d'être en capacité de faire émerger le mode de gouvernance le plus adéquat au développement du projet,
- Une fibre personnelle pour intégrer l'utilité sociale dans l'organisation des activités

Le porteur de projet sous statut de SCIC adopte et occupe plusieurs fonctions complémentaires spécifiques à la création et à la gestion d'une entreprise coopérative.

LA SCIC SPORT EMPLOI DÉVELOPPEMENT DÉ-PLOIE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES UN DISPO-SITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LES TERRITOIRES OCCI-TANIE ET EN RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR.

À ce titre :

- Il mobilise, coordonne les différents travaux du groupe collectif projet
- Il est garant de l'avancée des travaux et veille à les inscrire dans les besoins et orientations stratégiques du territoire,
- Il écoute, reformule, formalise les avancées du groupe et communique avec les partenaires et acteurs externes en adoptant un langage compréhensible par tous les acteurs, souvent issus de milieux et de cultures entrepreneuriales différentes,
- Il est attentif à la conduite du changement, notamment dans le cadre d'une transformation d'association en SCIC, pour en repérer les freins, proposer des facilitations.
- Il est garant du calendrier de travail et force de proposition.

La révision coopérative

Pour aller plus loin...

Vous pouvez vous former auprès des URSCOP qui met en oeuvre des formations sur

- · Je deviens coopérateur associé,
- Je suis gérant d'une SCOP ou SCIC.

Vous trouverez également d'autres informations et repères plus précis concernant la démarche de création, le cadre juridique de l'ESS et ses rapports avec le monde du sport, ou les marchés du sport dans le guide Accompagner la création d'entreprises dans le sport, les loisirs

Pour plus d'informations consulter les liens ci-dessous

- Accompagner la création d'entreprises dans le sport, les loisirs sportifs et les pratiques culturelles.
- Le site de l'AVISE sur l'entrepreneur social
- ∠ L'autodiagnostique SCIC et sport

NOTE MÉTHODOLOGIQUE La révision coopérative des SCIC

La révision coopérative est un acte obligatoire, positif et fort de la gouvernance coopérative.

Définie par les articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et les décrets n° 2015-706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1er juillet 2015, la révision coopérative doit permettre de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs définis par la loi du 10 septembre 1947 susvisée et des règles spécifiques de la société révisée ainsi que par comparaison avec d'autres entreprises analogues.

Ces vérifications et ces appréciations doivent être mises en perspective avec l'objet social de la coopérative. Dans ce but, la révision coopérative constitue un examen qui aborde les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance des coopératives.

La révision coopérative ne constitue pas une révision comptable ni une certification des comptes et se distingue d'une analyse qui se limiterait à dégager les principaux ratios de gestion et d'équilibre financier.

Ainsi, la révision coopérative permet de dégager les aspects favorables et le cas échéant les points d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des coopératives dans les divers domaines abordés.

Elle apporte aux associés coopérateurs le moyen de vérifier que leur outil commun demeure bien une coopérative dont le fonctionnement garantit sa pérennité.

Elle se veut, aussi, pour les dirigeants un outil d'aide à la gouvernance et à la cohérence du projet coopératif qui prend en compte les exigences du statut coopératif et les règles liées à son activité.

Le rapport sur le fonctionnement de la SCIC, écrit par le réviseur, aborde notamment :

- ·sa forme juridique,
- sa taille.
- · son organisation,
- ses statuts,
- · la nature de ses activités,
- ·les règles spécifiques qui lui sont applicables Le rapport doit comporter :
- une description des diligences et des contrôles effectués,
- · la méthodologie suivie,
- Un avis motivé sur la conformité de l'organisation et du fonctionnement aux principes et aux règles coopératives et à l'intérêt des

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

La révision coopérative

adhérents, ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques ;

 Les réserves éventuelles et les propositions de mesures correctives.

Il faut rappeler que *le décret n° 2015-1381 du 29 octobre 2015* prévoit que :

- Les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif comportent une description du projet coopératif constituant l'objet social de cette société.
- Cette description est accompagnée des éléments attestant du caractère d'utilité sociale de la production de biens et de services et décrivant notamment les conditions particulières dans lesquelles la société exerce son activité de production.
- Les informations sur l'évolution du projet coopératif porté par la société comportent des données relatives à l'évolution du sociétariat et, au cours de l'exercice clos, sur toutes les évolutions intervenues en matière de gouvernance de la société, d'implication des différentes catégories de sociétaires dans la prise de décision au sein de la société, des relations entre les différentes catégories d'associés, ainsi que les principales évolutions intervenues dans le contexte économique et social de la société.
- Elles comportent également une analyse de l'impact de ces évolutions sur le projet coopératif de la société.

Pour plus d'informations consulter les liens ci-dessous

le dossier de JURIS ASSOCIATION n° 470 du 15 décembre 2012

7 le guide réalisé par la CGSCOP

BON À SAVOIR

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 45

Le réviseur et son suppléant sont nommés par l'assemblée générale de la coopérative parmi les personnes agréées dans la liste mentionnée à l'article 5 du décret n'2015-706 du 22 juin 2015

Le réviseur organise sa mission en convenant préalablement avec les dirigeants de la coopérative des modalités de son intervention, y compris sa rémunération, et de sa restitution écrite, qui sont finalisées dans une lettre de mission, ou contrat de mission.

Lorsque le réviseur met en demeure la coopérative de se conformer aux principes et règles de la coopération, il indique précisément les points sur lesquels doivent porter les améliorations nécessaires. Une instance de recours gérée par la CGSCOP doit être actionnée avant toute saisine du tribunal d'instance par le réviseur en cas de persistance des dysfonctionnements.

La révision des sociétés coopératives d'intérêt collectif doit intervenir tous les cinq ans quelle que soit l'importance de son activité. Elle doit être également mise en oeuvre en cas de déficit successifs sur trois exercices ou à la demande d'associés, d'administrateurs (en fonction de seuils spécifiques).

La transformation d'association en SCIC

NOTE MÉTHODOLOGIQUE Transformation d'association en SCIC

L'article 28 bis de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération autorise les associations, ainsi que les sociétés, à se transformer en SCIC, ayant une activité analogue, sans qu'il soit nécessaire de créer une personne morale nouvelle.

Les associations se constituent avant tout dans un but non lucratif autour d'un projet commun au travers de multiples acteurs. Générer des ressources reste une condition primordiale pour la survie de la structure, mais n'occupe pas une place centrale dans son existence. La transformation en coopérative permet de consolider l'assise économique de l'organisation tout en renforcant la gouvernance de son projet collectif.¹⁸

Les raisons invoquées de cette transformation concernent essentiellement :

- Le modèle du statut coopératif, qui évoque le renforcement de la professionnalisation, une plus forte crédibilité par les partenaires notamment au regard de la capacité financière et de sa capacité à travailler collectivement. Les valeurs coopératives sont également publicisées, replacant la personne au centre des organisations, favorisant l'expression démocratique des différents acteurs du projet.
- Le fait d'organiser une gouvernance plus légitime, intégrant tous les acteurs du projet (usagers / salariés/ financeurs_)
- Le développement important (ou perspective de le faire) des activités à caractère économique renforcant le besoin de professionnalisation de l'entité et son positionnement dans un cadre territorial concurrentiel.

BON À SAVOIR 🟞

La décision de transformation d'association en SCIC relève de l'assemblée générale extraordinaire, organisée suivant les statuts. En cas d'absence de précision sur les auorums c'est l'unanimité des adhérents qui est nécessaire. Pour les projets prévoyant la création d'une association de préfiauration avant transformation en SCIC on veillera à prévoir dans les statuts celle-ci afin de limiter le seuil de majorité nécessaire. Les activités de la SCIC doivent être analogues à celles de l'association ; il s'agira donc préalablement de veiller à la mise à jour des statuts en cas d'évolutions non intégrées.

Dans ce cas, la SCIC conserve ses conventions, ses contrats, sous réserve de la conformité réglementaire de ceuxci avec le nouveau statut. A noter que l'agrément sport n'est pas conservable actuellement car délivré uniquement à des associations. Il conviendra donc plus largement d'étudier précisément ces contrats afin de visualiser l'impact avant transformation et notamment pour les baux professionnels, d'habitation ou convention d'occupation du domaine public, ainsi que les contrats et conventions d'intérêt général.

Les fonds associatifs constitués avant la transformation ne sont pas distribuables aux associés ni incorporables au capital ;

ils restent propriété collective.

Le passage d'adhérent, de salarié, d'acteur du projet associatif à celui d'associé de la coopérative n'est pas une évidence; il s'agit donc d'aborder rapidement avec les acteurs concernés cette évolution, ses enjeux et conditions de mise en oeuvre, tout comme les responsabilités nouvelles qui vont en découler.

De même une attention particulière doit être portée à la place et au rôle des bénévoles dirigeants ou acteurs de terrain. Comment pourront-ils s'investir dans la SCIC ? Quelles coordinations avec les salariés et/ou producteurs ? Quelles formations à ces nouvelles responsabilités ?

Source : Centre ressources des GE http://www.crge.com

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

SCIC et groupement d'employeurs

NOTE MÉTHODOLOGIQUE La SCIC peut elle avoir une fonction de groupement d'employeurs ?

Depuis de nombreuses années le monde associatif et en particulier le champ sportif a investi le concept de groupement d'employeurs (GE) pour notamment pérenniser des emplois le plus souvent à temps partiel en mutualisant les besoins entre plusieurs structures. Rappelons que le groupement d'employeurs peut être constitué sous forme associative ou coopérative (article L. 1253-2 du code du travail) et que la mise à disposition de personnel reste fortement encadrée par le droit du travail qui prévoit, pour les groupements d'employeurs une prestation sans but lucratif et à titre exclusif.

Si le droit commun s'applique aux SCIC ayant une fonction de GE, que ce soit en matière de droit du travail, de fiscalité ou de responsabilité financière solidaire, on note toutefois deux intérêts qui pourraient justifier d'y recourir, particulièrement dans le cadre d'une réponse sociale globale à apporter à un territoire.

Mobiliser des acteurs au-delà du champ des employeurs et usagers de personnels

Afin de proposer une démarche structurée de gestion des parcours d'emploi, de sécuriser la notion de responsabilité financière solidaire, d'associer aux compétences de gestion de personnel, celles de formation, d'analyse territoriale des besoins (GPEC notamment), la mobilisation de nouveaux acteurs au sein de l'intérêt collectif de la SCIC peut constituer une réponse structurante associant à la gouvernance les différents acteurs et positionner la mise à disposition de personnel comme un projet d'utilité sociale, notamment dans les territoires fragiles.

Dépasser l'exclusivité de la mise à disposition de personnels du GE

Laloi El Khomri du mois d'août 2016 autorise désormais une coopérative à "rajouter" la fonction de groupement d'employeurs au profit exclusif de ses membres associés, ce qui peut ainsi favoriser le soutien à la vie associative d'un territoire, en complément de prestations de services sportifs et en favorisant le partage d'emplois qualifiés.

Plusieurs conditions doivent être réunies: 19

- L'objet social de la SCIC prévu dans les statuts doit comporter l'activité groupement d'employeurs
- L'activité groupement d'employeurs est réservée aux seuls associés de la coopérative
- La responsabilité solidaire des associés peut être invoquée en cas de défaillance de l'activité groupement d'employeurs (dette sociale et salariale)
- Les moyens affectés à l'activité groupement d'employeurs doivent être identifiés à l'intérieur de la SCIC et la comptabilité afférente à ses opérations doit être séparée
- Les dispositions des articles L. 1253-9 et L. 1253-10 s'appliquent au contrat de travail des salariés de la SCIC dès lors qu'ils sont affectés, même partiellement, à l'activité de groupement d'employeurs.

Données issues de « les coopératives issues de transformation d'association » chiffres clés et enquête 2017

Depuis
2012
le nombre de
SCOP et de
SCIC issues de
transformations
d'association a
bondi de près de
46%.

En France, les transformations d'association en coopérative représentent 10% de la population des SCOP et

des SCIC.

SCIC et groupement d'employeurs



Avis d'expert : le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE)

Due ce soit sous forme associative, ou sous forme coopérative, la logique du groupement d'employeurs reste la même. Nous sommes toujours dans le cadre d'une mise à disposition de personnels salariés auprès des membres (adhérent ou sociétaire) de la structure et encadrée par de nombreuses règles prévues dans le Code du travail.

Le statut juridique n'est bien évidemment pas une condition suffisante quant à la réussite ou non du projet de groupement d'employeurs. Il faut avant tout bien déterminer d'où l'on part, quels sont ses objectifs quelles sont les étapes pour y accéder, et avec qui ? Alors il sera possible de déterminer le statut le plus approprié. La forme juridique n'est qu'un outil au service de l'idée

Avant toute chose, il convient de prendre le temps de la réflexion et du discernement afin d'être certain que le groupement d'employeurs est bien la meilleure réponse aux problèmes diagnostiqués.

Autrement dit, il faut que le choix du groupement d'employeurs soit fait pour les bonnes raisons, et non pour des motifs auxquels le groupement d'employeurs ne sera pas capable de répondre (contournement de règles fiscales, baisse du coût du travail, _). Il arrive aussi de se rendre compte qu'un groupement existe déjà, et qu'il est préférable de le développer plutôt que d'en créer un nouveau.

Pour mener à bien cette réflexion, le CRGE accompagne les projets au travers de plusieurs étapes qui sont nécessaires pour sécuriser la création d'un GE :

- Conduire une étude de faisabilité
- Sécuriser le modèle économique
- Sécuriser le modèle juridique et social

Pour plus d'information vous pouvez contacter l'auteur spfeiffer@crge.com



OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

La SCIC peut elle avoir une fonction de Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) ?

CAE

Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) sont régies par la Loi nº2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 47 et 48) et par le décret n° 2015-1363 du 27 octobre 2015 relatif aux coopératives d'activité et d'emploi et aux entrepreneurs salariés.

La SCIC CAE PRISME

propose un service de soutien à la reconversion des sportifs professionnels qui souhaitent créer leur entreprise individuelle.



Consulter la fiche «devenir autoentrepreneur» sur le site du Ministère des sports

La fédération sportive UFOLEP

travaille sur une organisation de type CAE susceptible d'apporter ce soutien aux éducateurs sportifs qui se lancent dans l'entrepreunariat sportifs.

Une CAE c'est quoi?

Les CAE s'adressent aux porteurs de projets qui recherchent un cadre pour tester leur projet d'activité économique de facon plus autonome mais dans un cadre coopératif sécurisant. Elles proposent notamment aux créateurs : un hébergement, un statut d'entrepreneur-salarié en CDI et un accompagnement sur mesure (conseils, analyse des résultats, formations, mise en réseau, etc.).

Le porteur de projet participe dès lors qu'il dégage un chiffre d'affaire, aux frais de gestion mutualisés proposés par la CAE (facturation / déclarations sociales/ assurance professionnelle_).

L'entrepreneur est dégagé des différentes contingences administratives (assurées par l'équipe d'accueil de la CAE) et peut se concentrer sur la production de ses biens et/ou services, sur la commercialisation et la promotion de son activité professionnelle

L'entrepreneur n'a pas obligation de devenir associé de la CAE; une fois la viabilité de son projet d'entreprise testée, l'entrepreneur peut poursuivre ses activités dans le cadre d'une société classique, ou décider de rester dans la CAE en devenant associé.

+ GLOSSAIRE CAE

Entreprise coopérative sous statut coopératif spécifique SCOP (Société Coopérative ou participative) ou SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Comme toute entreprise la CAE produit des biens et des services qu'elle vend à des clients. Elle génère ainsi du chiffre d'affaires qui lui permet de financer son fonctionnement et rémunérer les travailleurs.

Le contrat d'appui au projet d'entreprise : il s'agit d'un contrat conclu entre l'entrepreneur et la CAE qui permet de démarrer l'activité économique: définition des produits et de la commercialisation, mise en oeuvre des conditions de production, démarchage auprès des clients, premières réalisations. L'entrepreneur bénéficie le plus souvent d'une formation et d'un accompagnement réalisé par la CAE. Il conserve le statut social qu'il avait avant l'entrée dans la CAE.

Et dans le sport?

Que ce soit pour des activités de coach sportif, de création d'évènementiel, de vente de matériel sportif, le secteur du sport génère de nombreux projets de création d'entreprise, qu'elles soient individuelles ou collectives.

De nombreux acteurs du sport ont d'ailleurs eu recours au statut d'auto-entrepreneur²⁰ générant parfois des risques de requalification, en cas d'existence d'un lien de subordination avec le bénéficiaire des prestations.

Pour autant la question de l'assurance professionnelle, l'intérêt de développer plus largement le chiffre d'affaire, voire d'étoffer la production par une équipe de salariés, nécessitent de passer à la création d'une entreprise. Définir le modèle économique, structurer une démarche commerciale, positionner durablement son activité dans un contexte territorial spécifique, la démarche du créateur d'entreprise est complexe et peut utilement faire appel à des soutiens extérieurs.

S'informer, se former, être accompagné

NOTE MÉTHODOLOGIQUE S'informer, se former, être accompagné

Vous trouverez ci-après les références d'acteurs vous permettant de mieux appréhender l'outil de SCIC et de trouver du soutien pour conduire le changement ou la structuration qui vous paraissent les plus cohérents pour votre projet ou comme support organisationnel de vos actions. Ce n'est pas une liste exhaustive, notamment au regard des dispositifs qui peuvent exister ou différer d'un territoire à l'autre.

· Pour vous informer sur les SCIC...

A l'initiative du gouvernement ou des réseaux coopératifs et de l'Economie Sociale et Solidaire, des sites internet permettent d'accéder à une information actualisée:

Le site du réseau coopératif

✓ Le site de l'AVISE

· Pour vous former...

La Confédération Générales des SCOP et ses unions régionales, mettent en oeuvre des formations pour les porteurs de projet, les salariés, cadres et associés des coopératives, en région comme au niveau national pour les dirigeants de SCOP avec l'université Paris Dauphine ou sur la gouvernance et l'animation du multi-sociétariat des SCIC.

· Pour être accompagné...

Les Unions Régionales des SCOP et SCIC accompagnent les porteurs de projet de Scop et de SCIC sur les territoires, particulièrement sur les enjeux juridiques et de gouvernance, elles animent des réunions d'informations, des formations et des rassemblements d'inter-coopération, elles assurent la révision coopérative et fournissent des outils financiers en prêt et fonds propres.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, a pour fonction d'accompagner des structures d'utilité sociale dans la consolidation de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois. Le DLA s'appuie sur un réseau présent sur tout le territoire national, les DLA départementaux et régionaux, qui accueillent les structures souhaitant bénéficier d'un accompagnement.

www.info-dla.fr

Le centre de ressources des groupements d'employeurs, en partenariat avec la CGSCOP pour la spécificité des GE sous statut de SCIC.

www.crge.com

Des fédérations s'engagent dans la démarche coopérative en promouvant des SCIC sur les territoires, en accueillant et soutenant les projets dans leurs disciplines

Des portails de repérage des acteurs de l'accompagnement peuvent également vous renseigner!

Le Hub ESS dispositif national piloté par la Caisse des Dépôts et consignations ainsi que l'AVISE.

✓ Hub ESS



OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

S'informer, se former, être accompagné

Des fédérations s'engagent dans la démarche coopérative en promouvant des SCIC sur les territoires, en accueillant et soutenant les projets dans leurs disciplines

Plus largement vous souhaitez renforcer votre connaissance du secteur sport et de l'économie sociales en mouvement.



TÉMOIGNAGES

Bernard Nicolaïdis, vous êtes consultant dans la SCIC Sport Emploi Développement et avez accompagné plusieurs collectifs et projets de territoire sous statut de SCIC, quels conseils et alertes donneriez-vous aux porteurs de projets ?

'Il ne faut pas hésiter à consacrer du temps à la construction du projet, à la conduite du changement notamment sur les aspects d'évolution au regard de la gouvernance associative en cas de transformatior Une fois créée, la SCIC continue de s'adapter, d'évoluer dans le temps, avec son territoire et sous l'impulsion de ses associés; il faut en faire un outil de développement dynamique. C'est tout l'enjeu de la révision coopérative qui aide les dirigeants à peaufiner les stratégies, formaliser les argumentaires d'utilité sociale, renforcer les partengriats pour une meilleure accessibilité aux pratiques sportives.

La gestion du collectif revêt des aspects collaboratifs (animation de la coopération, des collèges éventuels) mais également managériaux (gestion du projet économique et social) et s'inscrit dans la volonté de participer au développement durable du territoire. Ceux sont de nouvelles compétences qu'il faut acquérir et/ou partager avec d'autres acteurs du sport, de la coopération."

Bernard Nicolaïdis,

consultant dans la SCIC Sport Emploi Développement

Plus largement vous souhaitez renforcer votre connaissance du secteur sport et de l'économie sociales en mouvement...

∠ Le Centre de Ressources DLA Sport

✓ Le Carrefour des Innovations Sociales

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 52 Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 53

INDEX ET GLOSSAIRE

Des références

Des références d'acteurs dans le sport

Quelques acteurs ont déjà franchi le pas de transformer leur association en SCIC ou de créer une structure ex-nihilo. Nous avons évoqué quelques-uns d'entre eux dans le quide afin d'illustrer des possibles et vous retrouverez ci-dessous les coordonnées de ceux qui acceptent d'échanger sur leurs expériences.

- SCIC Pôle nautique de Notre Dame des Monts Denis Berthonneau / 06 17 72 33 91
- SCIC ASLJ de Mauriac Jean Claude GAUTIER / 04 71 68 37 78
- SCIC Parc Intercommunal d'équitation Château Bleu Xavier BOUGEOIS / 01 49 63 63 63



OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

LA STRUCTURE Pôle nautique Notre Dame des Monts (85)

· La Genèse du projet de SCIC

Il v a dix ans le club lancait une démarche DLA pour se projeter dans le futur, à la faveur notamment de la création du statut SCIC. La position des collectivités publiques à l'époque n'était pas favorable (il faut rester associatif); A la suite d'un changement de président, et faute de candidat pour sa succession au regard des responsabilités importantes de gestion, tous les acteurs ont repris la conduite de changement du support juridique et organisationnel.

L'association s'est transformée en SCIC au 1^{er} janvier 2017, de part la volonté de coopération des professionnel et par le souhait de ne pas municipaliser, la structure.

Deux accompagnements successifs du DLA (dont un par l'URSCOP) ont permis de disposer des informations techniques et d'une méthodologie de travail, étalée dans le temps pour le passage en SCIC.

Il a fallu longuement expliciter le changement de statut et ses implications, notamment en matière d'assujettissement à la TVA.

· L'organisation de la SCIC

Mobilisant les catégories d'associés constituées des bénévoles, des salariés, de la commune et des fournisseurs (non actifs à ce jour) la SCIC a adopté la forme de SAS, gouvernée par un conseil qui se réunit trimestriellement et qui regroupe 2 représentants de chaque collège (les personnes impliquées référentes, anciennement bénévoles / les salariés / les institutionnels (la commune à ce jour).

La SCIC fédère 43 associés dont une dizaine sont salariés en CDI (c'est une obligation statutaire que de devenir associé après 2 ans d'ancienneté).

La SCIC adhère à l'URSCOP qui réalise la révision coopérative de la structure.

· Le champ des activités

La SCIC est affiliée aux fédérations francaise de voile, de kayak, de char à voile, de randonnée et handisport.

Les activités in extenso :

ACTIVITÉS DU CHAMP SPORT

compétition/loisirs

Apprentissage des

ACTIVITÉS CONNEXES / COMPLÉMENTAIRE

Ecole de voile

· Les aspects budgétaires et de gestion

Le capital de 10 200 € a été constitué rapidement avec des parts sociales d'un montant de 100 € pour un usager, 5000 € pour la collectivité territoriale et 800 € pour un

Le dernier chiffre d'affaire est d'environ 400 000 € et fait apparaître un déficit du à l'impact de la TVA qui n'a pas été répercutée sur le cout des activités pour les usagers mais compensée par les fonds propres de la structure. Le modèle économique doit donc évoluer pour ne pas déstabiliser la SCIC.

Un rescrit fiscal portant sur le mécénat a été fait et a recu une réponse négative arguant d'une gestion intéressée (rémunération des salariés/dirigeants > 3/4 du smic).

Le volume financier des échanges avec la commune se fait au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à 12% des recettes et à l'occupation a titre précaire et gracieux des installations. Depuis sa transformation en SCIC, la structure n'est plus éligible aux subventions octroyées par la DDCS ou par le conseil déGuide SCIC Sports | Edition 2018 | page 54

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

Pour ses investissements, la SCIC a accès aux prêts à taux faible du réseau des SCOP.

· Les axes de développement

Avec une concurrence économique forte, avec la présence de trois bases nautiques sur le territoire, la priorité reste la consolidation de ce nouveau modèle socio économique et notamment :

- · La forme de la relation avec la collectivité territoriale
- L'organisation interne, au travers du règlement intérieur et de l'appropriation du statut de coopérateur/salarié,
- Le développement d'une vraie stratégie commerciale intégrant des forfaits annuels de multi activités, l'analyse des opportunités du territoire.

· L'utilité sociale

L'utilité sociale de la SCIC est constituée d'une meilleure collaboration interne (bénévoles et salariés) et de la possibilité de fédérer d'autres acteurs locaux du sport pour proposer une palette d'activités plus grande.

La SCIC dispose de l'agrément ESUS et vise l'accessibilité des pratiques au plus grand nombre, particulièrement par l'accueil de jeunes défavorisés.

CONTACT Denis Berthonneau 06 17 72 33 91

→ polenautique.org

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

LA STRUCTURE Association Sport Loisirs Jeunesse MAURIAC (15)

· La Genèse du projet de SCIC

Il s'agit d'une transformation d'association en SCIC, qui a découlé d'une réflexion des dirigeants et des salariés sur une période d'environ 3 années, rythmée par deux accompagnements du DLA.

C'est la gouvernance de l'association, jugée insatisfaisante, qui est à l'origine de la démarche.

La volonté d'y intégrer l'équipe de salariés motivés par la gestion du projet et le fort développement potentiel des activités économiques ont orienté le changement vers la SCIC.

Du fait d'accompagnements spécialisés, les acteurs ont eu un accès facile à l'ensemble des informations et démarches pour conduire le changement.

Il a fallu intégrer progressivement le passage d'une culture associative à celle d'une coopérative et tenir compte des spécificités du territoire dans les méthodes de travail, pour une transformation programmée au dernier trimestre 2018.

· L'organisation de la SCIC

Les catégories d'associés intègrent les salariés/ producteurs (10), des usagers, des collectivités territoriales (3), ainsi que des socio professionnel du territoire pour renforcer la compétence managériale dans le chand des activités économiques marchandes (présence d'une CIGALE regroupant des chefs d'entreprises locales).

Un collège est dédié au développement des projets de territoire, particulièrement en matière de tourisme mobilisant les activités sportives.

· Le champ des activités

Affiliée à la Fédération Francaise des Clubs omnisports, qui a modifié ses statuts pour accueillir les SCIC, l'ASLJ développe de multiples activités sportives, de loisirs jeunesse et joue un rôle structurant pour les associations du territoire.

ACTIVITÉS DU CHAMP SPORT

ncadrement d'activité compétition/ loisirs

Encadrement d'activité multisports avec affiliations fédérales

Organisation évènementiels sportifs et d'animation jeunesse

Ateliers de préparatio physique

> Surveillance de plans d'eau

ACTIVITÉS CONNEXES / COMPLÉMENTAIRE

Gestion équ tourisme

Tourisme sportif

Action prévention santé seniors

Location de matériels ludiques (structures gonflables, mur d'escalade_)

Mise a disposition d'éducateurs sportifs

· Les aspects budgétaires et de gestion

Le budget est d'environ 400 000€, comprenant des subventions pour les activités d'intérêt général.

Une démarche d'analyse et de rescrit fiscal est menée pour stabiliser le statut fiscal des différentes opérations mais également pour bénéficier de la capacité à mobiliser du mécénat sur la SCIC (résultat infructueux à ce jour).

Part sociale fixée à 50 €, pour un capital prévisionnel entre 30 K€ et 50 K€.

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 56 Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 57

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

· Les axes de développements

PISTES DE TRAVAIL	FREINS	FACILITATEURS
Tourisme sportif		Partenariat avec la commune de Mauriac, les comcom environnantes

· L'utilité sociale

Elle se traduit par la recherche d'une plus grande accessibilité aux pratiques sportives par l'application notamment d'une politique tarifaire intégrant le repère du quotient familial.

Alors que le projet était centré sur l'amélioration du fonctionnement de l'ASLJ, on s'apercoit aujourd'hui que cette démarche intéresse de nombreux acteurs dont les collectivités publiques, renforcant l'intérêt général et collectif autours du projet de territoire.

CONTACT Jean Claude GAUTIER, directeur 04 71 68 37 78

OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

LA STRUCTURE Parc intercommunal d'équitation du château bleu **TREMBLAY EN FRANCE (93)**

· La Genèse du projet de SCIC

Il s'agit d'une transformation d'association en SCIC en 2011, suite à une réflexion du groupe de bénévoles et salariés souhaitant assoir la gouvernance sur des compétences métiers.

Il s'est agi d'adapter le support de gestion des activités qui se sont fortement développées, sans basculer dans du tout économique et maintenir l'utilité sociale d'une telle pratique en en Seine St-Denis : la coopérative garantit mieux ces orientations politiques au travers de sa gouvernance.

La transformation a été accompagnée par l'URSCOP lle de France, au cours de trois années qui ont permis une transition sans heurts. La méconnaissance par les partenaires externes, de ce nouveau statut pour entreprendre dans le sport, a été et reste la source de nombreux freins au changement.

· L'organisation de la SCIC

La SCIC est une société anonyme avec un conseil d'administration regroupant des représentants de chaque collège, et un directeur général. Les catégories d'associés regroupent:

- · Les salariés/ producteurs (pas tous, 4/10)
- · Les usagers pratiquants (associés obligatoires) avec un accès prioritaire aux habitants des 5 communes du territoire,
- · Des collectivités territoriales (3 sont associés sur les 5 du territoire couvert)

Des collèges sont constitués et recouvrent : les salariés / les partenaires et soutiens / les usagers / les fondateurs garants de la charte éthique / les collectivités territo-

· Le champ des activités

La structure s'inscrit dans le champ des activités de la convention collective des

ACTIVITÉS DU CHAMP SPORT

compétition/loisirs

Initiation des scolaires

de saut d'obstacles

Accueil des personnes

ACTIVITÉS CONNEXES /

tourisme / santé

handicapées (moteurs/

COMPLÉMENTAIRE

Formation professionnelle (2 apprentis / BPJEPS)

centres équestres et est affiliée à la FF d'équitation.

Le centre a fait le choix de ne pas accueillir de chevaux de propriétaires pour garder la cible des pratiquants économiquement fragiles.

· Les aspects budgétaires et de gestion

Gestion du centre sous contrat de marché public avec les communes pour des prestations de services de 6 ans, avec une tarification favorisant la pratique des habitants de l'intercommunalité.

Installations intercommunales géré par un syndicat intercommunal, souhaitant favoriser l'accueil des scolaires.

Le Capital est de 18 510 €, avec un montant de la part sociale de 30 € (obligation selon les catégories, d'un nombre différent de parts minimales)

A noter que la transformation en SCIC a fait perdre l'agrément sport et dans un contexte relationnel local d'incompréhen-

Présentation succincte des SCIC citées dans le guide

sion, les financements du CNDS et de la politique de la ville qui correspondaient bien aux activités du centre.

Le dernier chiffre d'affaire annuel est d'environ 1 million d'euros et la SCIC ne bénéficie pas de subvention.

· Les axes de développements

Ceux-ci passeront nécessairement par une plus grande appropriation par les acteurs locaux et institutionnels de ce qu'est une SCIC (la référence au modèle associatif reste très forte) et par une formalisation des rôles de chacun des acteurs en interne, qui vivent positivement le changement.

· L'utilité sociale

La SCIC vise à favoriser l'accessibilité aux activités équestres pour un public économiquement fragile, notamment par des actions de sensibilisation des scolaires. Si le rapport de révision coopérative réalisé par le prestataire de l'URSCOP intègre bien la question de l'utilité sociale de la SCIC, il reste nécessaire de travailler sur les indicateurs de son impact pour construire un argumentaire externe.

CONTACT Xavier BOUGEOIS, directeur général 01 49 63 63 63

→ www.parcdequitation.fr

O4Index et Glossaire



Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 60

Guide SCIC Sports | Edition 2018 | page 61

INDEX ET GLOSSAIRE

Remerciements

Remerciements aux contributeurs du guide

Si de nombreux acteurs sont susceptibles de pouvoir accompagner les projets de développement sous statut de SCIC, nous remercions tous ceux qui ont coopéré à l'édition de ce guide et notamment ;

- · Le ministère des Sports, les représentants de services déconcentrés (DRDJSCS)
- · L'inter réseau SCIC et la CGSCOP
- · L'AVISE
- · Le Dispositif Local d'Accompagnement et son Centre de Ressources DLA sport
- · Le réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)
- Le groupe de travail en PACA, constitué de l'URSCOP, du CROS, de la CRESS porteuse du dispositif DLA régional, de la CDC, de l'ANDISS Sud Est et de personnes ressources, qui a oeuvré pour faire émerger une proposition originale d'accompagnement des porteurs de projets, et dynamiser des temps d'information et de sensibilisation des acteurs en région,
- · Les associés de la SCIC Sport Emploi Développement qui ont apporté leurs expertises,
- Les responsables de SCIC et de démarche projet, qui ont bien voulu partager leurs expériences,

Ainsi que, Bernard Nicolaidis, SeD pour la rédaction, Katia Torres, ministère des Sport DSC3, pour la coordination et relecture et Charlotte Tanguy pour le graphisme,

INDEX ET GLOSSAIRE

Éléments de glossaire

Les éléments de glossaire viennent préciser des concepts employés dans le guide. Ce vocabulaire est souvent repris dans des approches qui peuvent différencier suivant les cadres d'emploi (économie / fiscalité / sciences sociales / vie associative et ESS / droit public _). Fidèle à l'esprit du guide, les définitions sont simplifiées et nous vous invitons à pousser les analyses qui vous paraîtront utiles, en utilisant les ressources citées en fin de quide.

- Activité économique : L'union européenne définit l'activité économique comme étant la vente de produits et/ou de services par au moins deux opérateurs quelque soient leurs statuts juridiques, opérant sur une même zone de chalandise, générant ainsi un marché
- Activités économiques et commerciales : Avec pour finalité de dégager des bénéfices à répartir auprès de ses promoteurs (lucrativité), l'activité commerciale vise à s'organiser dans une logique de marché, encadrée par une concurrence loyale entre acteurs et par la protection des consommateurs.
- •Intérêt général: C'est la puissance publique qui le définit pour son territoire de compétence. Evolutif, il peut donner lieu à l'octroi de subvention si sa réalisation ne correspond pas à une réponse de commande publique. (Consulter la Loi de juillet 2014 sur l'ESS et la circulaire d'application 5811 du premier ministre du 29 septembre 2015) précisant les modalités de mise en oeuvre du régime de subvention.
- Utilité sociale : Ce concept connait diverses interprétations et demeure encore dans la perspective d'évolution. On retiendra les notions d'économie de la réparation (tels le soutien aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, l'aide aux personnes souffrant d'un handicap...) ou le fait d'entreprendre collectivement produisant un impact social dépassant la seule production d'activités économiques (démarche de responsabilité sociale des entreprises / renforcement de l'intéressement et de la participation des salariés à la gouvernance des entreprises...).
- Multi sociétariat : Terme spécifique aux SCIC, indiquant que des acteurs d'origines diverses (statuts/ finalités / personnalités morales ou physiques_) s'associent financièrement (acquisition de parts sociales permettant la constitution d'un capital) pour poursuivre des objectifs économiques en organisant leur coopération de manière démocratique (une personne égale une voix).
- Lucrativité : La doctrine fiscale présuppose que les activités d'un organisme sont lucratives quand les gestionnaire de fait sont intéressés par une forme de redistribution des résultats, ou que les activités se déroulent dans un cadre similaire à celle du secteur lucratif.
- SIEG: Les services d'intérêt économique général (SIEG), sont définis comme des activités de service marchand remplissant des missions d'intérêt général et soumises de ce fait par les Etats membres à des obligations spécifiques de service public. Des textes de référence permettent de préciser les règles de concurrence (autrement dit : paquet Almunia)

INDEX ET GLOSSAIRE

Les valeurs

Les valeurs coopératives du mouvement coopératif français, 2010

Coop FR²¹ a énoncé 7 valeurs, portées au quotidien par les coopératives :

1 Démocratie : "Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres. Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe : une personne, une voix."

2 | Solidarité : "La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté."

3 l Responsabilité : "Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative."

4 | Pérennité: "La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures."

5 l Transparence : "La coopérative a une pratique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté."

6 | Proximité: La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local."

7 | Service : "La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux."

NDLR: La SCIC prend de surcroît la capacité à satisfaire les besoins des tiers.



Un outil de l'économie sociale et solidaire pour le développement collectif du sport

Ce guide est élaboré par le Ministère des Sports

https://www. entreprises.coop/ decouvrir-lescooperatives/ quest-ce-quune-

cooperative.html